(N° 78.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Session de 1863-1864.)

RAPPORT

PRÉSENTÉ

PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

PENDANT L'ANNÉE 1863.

MESSIEURS,

Me conformant à la disposition de l'article 10 de la loi du 18 juillet 1860, qui veut que, chaque année, jusqu'en 1863, et ensuite tous les trois ans, le Gouvernement soumette aux Chambres législatives un rapport sur l'état de l'enseignement agricole, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la situation de cet enseignement pendant l'année 1863.

Ce document complète l'exposé des faits accomplis pendant la première période triennale, qu'on peut considérer en quelque sorte comme la période d'organisation et d'essai.

Désormais la situation des quatre écoles instituées en vertu de la loi du 18 juillet 1860, par cela même qu'elles sont entrées dans une voie de développement régulier, ne comportera plus de comptes rendus à termes aussi rapprochés et, comme le législateur l'a du reste prescrit, il suffira que, tous les trois ans, elle fasse l'objet d'un rapport détaillé, pour que tous les éléments puissent en être appréciés en complète connaissance de cause.

Le contrôle auquel la loi (art. 6 et 8) a soumis l'enseignement agricole, a été exercé, en 1863, avec l'exactitude sévère qui est la condition de son efficacité. Les commissions de surveillance établies auprès des diverses institutions, et l'inspecteur de l'agriculture ont porté leur attention vigilante sur tous les services, comme le prouvent du reste les rapports annexés au présent compte rendu. Ces

documents pourraient me dispenser de donner d'autres indications, si je ne considérais comme un devoir de signaler le concours intelligent et désintéressé que les membres des commissions de surveillance ont prêté au Gouvernement, et le zèle éclairé dont le personnel enseignant des écoles a fait preuve. Pour montrer que les établissements, fondés en vertu de la loi de 1860, ont suivi, en 1863, une marche régulière et atteint, autant que les circonstances l'ont permis, le but en vue duquel ils ont été créés, il me suffira de résumer brièvement les faits principaux qui se rattachent à chaque institution en particulier.

§ I. — École de médecine vétérinaire de l'État, a Cureghem. (Annexes n^os^ 1 et 2.)

L'école vétérinaire conserve la position qu'elle s'est faite parmi nos meilleurs établissements d'instruction publique.

Soixante-cinq élèves, dont soixante internes et cinq externes, ont fréquenté les cours pendant l'année scolaire 1862-1863. Ce nombre est porté à soixante-dix, dont soixante internes et dix externes, depuis l'ouverture des cours de 1863-1864.

Par un arrêté royal du 5 septembre 1863, les examens de la candidature et de la médecine vétérinaire, trop compliqués et comprenant des matières trop nombreuses, ont été divisés en deux épreuves. Les articles 49 à 54 du règlement organique de l'école, relatifs aux examens généraux ou de passage, ont, par suite de cette mesure, dû subir quelques changements. D'autres améliorations ont été introduites dans le programme des études. L'exposé de ces diverses modifications est donné en détail dans le rapport de l'inspecteur de l'agriculture. (*Voir* annexe n° 2.)

Un professeur, mis en disponibilité en 1863, n'a pas été remplacé; cette suppression a permis d'accroître la rémunération du personnel de l'établissement, sans imposer au trésor public les charges que, sans cette circonstance, il aurait eues à subir. Ce système de sage économie pourra, je l'espère, être poursuivi dans l'avenir, et permettre d'améliorer, comme il convient, la position des fonctionnaires attachés à cette institution utile.

Le Département de l'Intérieur a fait à celui des Travaux publics la remise des bâtiments de l'école dont l'entretien sera, à partir du 1^er^ janvier 1864, effectué par les soins et aux frais de ce Ministère. Une somme de 4000 francs a été, à cet effet, distraite du Budget de l'Intérieur, pour être transférée au Budget des Travaux publics.

Les dépenses de l'école se sont élevées, en 1862 :

Pour le personnel à	fr.	60,800	»
Pour le matériel à		69,200	»

(*Voir* annexe n° 1.)

Les dépenses de l'exercice 1863 ne sont pas encore complétement liquidées ; les allocations de cet exercice s'élèvent :

Pour le personnel à	fr.	63,800	»
Pour le matériel à		72,200	»

L'augmentation du crédit du personnel a été affectée à améliorer la position des membres du corps enseignant et administratif. La somme de 3000 francs, portée en plus au crédit du matériel, représente le montant des bourses allouées annuellement aux élèves, qui était précédemment déduit du prix de la pension. Une somme égale a été portée au Budget des Voies et Moyens.

Vingt élèves se sont présentés, en 1863, devant le jury institué en vertu de la loi du 11 juin 1850, pour obtenir le grade de candidat vétérinaire; deux ont été ajournés, dix-huit ont reçu le grade de candidat. Sur ce nombre, deux ont passé leur examen avec grande distinction, huit avec distinction, et huit d'une manière satisfaisante.

Dix-huit candidats se sont présentés pour obtenir le grade de médecin vétérinaire, trois ont été ajournés, quinze ont satisfait à l'examen : un a passé l'examen avec grande distinction, quatre avec distinction et dix d'une manière satisfaisante. La clinique de l'école, qui constitue l'un des éléments les plus précieux de l'enseignement, a reçu, en 1863, 8925 animaux, dont 454 ont été traités dans les hôpitaux de l'école.

§ II. — Institut agricole de l'État, a Gembloux.
(Annexes n°s 3 à 8.)

L'Institut agricole de l'État ne saurait, on le comprend, présenter une situation aussi prospère que l'est celle de l'école de médecine vétérinaire : organisé de toutes pièces, avec des éléments entièrement nouveaux, dans des conditions peu connues ou mal appréciées, il a le droit de réclamer le bénéfice du temps, et d'exiger qu'on ne le juge en dernier ressort que lorsqu'il aura pu prendre pleinement possession de la place qui lui revient parmi nos établissements d'instruction spéciale.

Trente et un élèves, dont 22 Belges et neuf étrangers, fréquentent les cours de l'Institut pendant l'année scolaire 1863-1864.

Le nombre des élèves étrangers est moins élevé que l'année précédente. Cette diminution tient aux circonstances politiques dans lesquelles se trouvent les pays du nord de l'Europe.

Aucune modification n'a eu lieu dans le personnel enseignant ou administratif. La distribution des études a subi quelques changements destinés à améliorer l'organisation de l'enseignement. Le rapport de l'inspecteur de l'agriculture rend compte de ces mesures. (*Voir* annexe n° 8.)

Les dépenses de l'Institut se sont élevées, pendant l'année 1862 :

Pour le personnel à	fr.	35,327 30
Pour le matériel à		37,644 47
Total.	fr.	72,971 77

Le Budget spécial, approuvé pour l'exercice 1863, porte les dépenses :

Pour le personnel à	fr.	38,250 »
Pour le matériel à		32,750 »
Total.	fr.	71,000 »

(*Voir* annexes n°s 3 et 4.)

Sur le crédit de 45,000 francs, qui a été alloué au Budget de 1863, pour compléter les frais de premier établissement, il avait été dépensé, au 1er janvier 1864, une somme de fr. 18,933 06 cs. Lorsque ce crédit aura été complétement absorbé, il sera rendu compte de son emploi.

Le rapport du directeur (*voir* annexe n° 6), expose d'une manière détaillée les opérations de la ferme annexée à l'Institut : il en résulte que le bilan, arrêté le 30 avril 1863, solde par un bénéfice de fr. 2143 10 c.

Le produit de la pension des élèves, constitué en fonds de tiers, s'est élevé, en 1863, à la somme de fr. 18,461 11 cs : après le prélèvement des frais d'entretien des pensionnaires et de l'indemnité payée à la société agricole et industrielle, pour permettre la fréquentation de cet établissement par les élèves, il est resté un boni de fr. 4225 22 cs qui, conformément au règlement de l'Institut, a été réparti à titre de minerval entre les professeurs. (*Voir* annexe n° 5.)

Le compte des dépenses effectuées pour les constructions et les travaux d'appropriation de l'Institut et de la ferme qui y est annexée, a été définitivement arrêté l'année dernière. Les prévisions que j'ai annoncées dans mon dernier rapport étaient très-exactes. L'annuité à payer par le Gouvernement, dans les frais qui lui incombent, aux termes du bail passé avec M. Piéton, a été fixée à la somme de fr. 4821 91 cs pour l'année 1861, et à fr. 6311 80 cs pour chacune des années suivantes. Les intérêts payés se sont élevés à fr. 5304 17 cs pour 1861; à fr. 6627 40 cs pour 1862, et à fr. 6311 80 cs pour 1863. Cette dernière somme décroîtra chaque année en raison des annuités qui auront été remboursées, et dont l'intérêt ne devra plus être payé.

Le Gouvernement n'a qu'à se louer du zèle et du talent dont fait preuve le personnel enseignant et administratif de l'Institut. La discipline y est maintenue avec toute la rigueur nécessaire; l'ordre le plus sévère règne dans tout l'établissement. Cette situation est constatée dans les rapports de la commission de surveillance et de l'inspecteur de l'agriculture. (*Voir* annexes nos 7 et 8.)

§ III. — École d'horticulture de l'État, à Vilvorde.
(Annexes nos 9 à 11.)

Cette école a conservé, en 1863, la position modeste, mais utile, qu'elle a conquise depuis les premières années de son organisation.

Vingt-six élèves ont fréquenté les cours pendant l'année scolaire 1862-1863; le même nombre de jeunes gens s'y trouve pendant l'année 1863-1864.

Six élèves se sont présentés en 1863 pour subir l'examen de sortie; un a été ajourné, cinq ont obtenu un certificat de capacité.

Les dépenses de l'année 1863 se sont élevées à 9775 francs pour le personnel, et à fr. 11,783 83 cs pour le matériel. (*Voir* annexe n° 9.) Je ne crois pas, du reste, devoir insister sur la situation de cette institution; elle est indiquée avec détail dans les rapports de la commission de surveillance et de l'inspecteur de l'agriculture. (*Voir* annexes nos 10 et 11.)

§ IV. — École d'horticulture de l'État, a Gendbrugge.
(Annexes n^os^ 12 à 14.)

Vingt-trois élèves ont fréquenté les cours de cet établissement pendant l'année 1863; six élèves ayant terminé leurs études, se sont présentés devant le jury, pour subir l'examen de sortie; tous ont reçu le certificat de capacité; trois ont passé l'examen avec distinction, et trois d'une manière satisfaisante.

Les dépenses de l'école se sont élevées, en 1863, à 12,850 francs, dont fr. 9402 96 c^s^ pour le personnel, et fr. 3447 04 c^s^ pour le matériel. (*Voir* annexe n° 12.)

Une modification a été introduite au règlement organique de l'école, afin de porter à 600 francs le prix de la pension des élèves.

Les rapports de la commission de surveillance et de l'inspecteur des études constatent la marche régulière de cette institution.

§ V. — Dépenses générales de l'enseignement agricole et horticole.

Le crédit alloué à l'article 59 du Budget du Département de l'Intérieur a été réparti comme il suit, pour l'année 1862 :

1° Institut agricole de l'État. . . . . fr.	72,971	77
2° École d'horticulture de Vilvorde.	18,860	»
3° — de Gendbrugge	12,000	»
4° Frais des jurys d'examen et des commissions de surveillance. Dépenses diverses	529	20
5° Traitement de disponibilité	1,800	»
6° Frais des conférences	4,839	03
Total. . . . fr.	111,000	»

Pour l'année 1863, toutes les dépenses ne sont pas encore liquidées; elles seront réparties comme il suit :

1° Institut agricole de l'État. . . . . fr.	71,071	36
2° École d'horticulture de Vilvorde.	21,558	33
3° — de Gendbrugge	12,850	»
4° Frais des jurys d'examen et des commissions de surveillance. Dépenses diverses	589	10
5° Traitement de disponibilité	1,800	»
6° Conférences (1)	6,131	21
Total. . . . fr.	114,000	»

(1) Les conférences ont, en outre, donné lieu à une dépense de 4850 francs, prélevée par les sociétés d'agriculture et d'horticulture sur les subsides qui leur ont été alloués par l'État.

VI. — Conférences agricoles et horticoles.

Dans les rapports antérieurs, il a été donné connaissance de l'extension considérable prise par les conférences publiques sur l'agriculture et l'horticulture, instituées en vertu de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860.

Le succès des conférences n'a fait que croître depuis l'année dernière. Cet enseignement, qui existe aujourd'hui dans toutes les parties du pays, est de plus en plus goûté par les populations rurales, et il n'est pas douteux que la popularité qu'il a déjà acquise, n'augmente de jour en jour, à mesure que les excellents résultats qu'il produit seront mieux appréciés.

Dans l'annexe n° 15, on a résumé tous les faits qui se rattachent à ces utiles institutions. Il en résulte que, dans le courant de l'année 1863, il a été donné en Belgique cinq cent quarante-sept conférences, dans quatre-vingt-dix-huit localités différentes, et qu'il s'y est présenté environ dix-sept mille six cents auditeurs.

Ces chiffres se décomposent de la manière suivante :

127	conférences	sur l'agriculture proprement dite,	ouvertes dans	48	localités, et fréquentées par	9,855	personnes.
19	—	sur l'hygiène et l'éducation des animaux domestiq.	9	—	—	1,076	—
269	—	sur l'arboriculture fruitière,	29	—	—	4,609	—
4	—	sur l'arboriculture forestière,	2	—	—	450	—
2	—	sur l'arboriculture fruitière et forestière,	2	—	—	675	—
66	—	sur l'arboriculture fruitière et l'horticulture,	2	—	—	470	—
17	—	sur l'horticulture proprement dite,	1	—	—	70	—
1	—	sur la culture maraîchère,	1	—	—	150	—
42	—	sur la maréchalerie,	4	—	—	297	—

254 conférences données en langue flamande, dans 53 localités, ont été suivies par 11,987 auditeurs.

293 conférences données en langue française, dans 45 localités, ont été suivies par 5636 personnes.

C'est donc parmi les populations flamandes qu'il y a eu le plus grand nombre d'auditeurs à ces réunions.

En vertu de l'arrêté ministériel du 26 mai 1862, ceux qui suivent les conférences publiques, instituées sur l'arboriculture fruitière, sont admis à passer un examen devant les jurys institués auprès des écoles d'horticulture de Gendbrugge et de Vilvorde, pour y faire constater leurs connaissances et obtenir, s'il y a lieu, un certificat de capacité.

Un arrêté ministériel du 16 avril 1863 a donné la même latitude aux maréchaux-ferrants qui suivent les conférences spéciales instituées dans l'intérêt de ces praticiens. Aux termes de cet arrêté, ceux-ci doivent subir un examen devant un jury qui fonctionne à l'école de médecine vétérinaire de l'État.

En 1863, 101 personnes, qui ont suivi régulièrement des conférences sur l'arboriculture fruitière, se sont présentées pour subir l'examen; 61 ont obtenu un certificat de capacité.

99 maréchaux-ferrants se sont présentés également devant le jury, et 30 ont fait preuve de connaissances suffisantes pour recevoir le certificat.

Les conférences publiques et gratuites, instituées par le Gouvernement, ont donné lieu à une dépense de fr. 10,981 21 c^s^, qui a été prélevée sur le Budget du Département de l'Intérieur.

C'est une dépense minime, eu égard aux résultats considérables que l'on peut attendre de ce genre d'enseignement public.

En étudiant avec soin les faits qui se sont produits depuis peu d'années, en matière d'enseignement agricole et horticole, en considérant surtout combien tous ceux qui s'occupent sérieusement de la production du sol sont avides d'instruction, on ne peut méconnaître que les idées se sont bien modifiées dans cet ordre de choses.

Il n'est pas douteux que l'empressement que les populations rurales mettent à fréquenter les cours publics et les conférences n'augmente encore dans l'avenir, et qu'il n'ait les résultats les plus heureux pour notre industrie agricole.

Bruxelles, le 12 avril 1864.

Le Ministre de l'Intérieur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Relevé des dépenses de l'École de médecine vétérinaire de l'État, pendant l'exercice 1862.

CHAPITRES.	ARTICLES.	LIBELLÉ DES ARTICLES.	SOMMES IMPUTÉES.	
		PERSONNEL.		
I	1	Personnel administratif. . . . . fr.	14,200 »	
	2	— enseignant	39,000 »	
	3	— gens de service	7,600 »	
		TOTAL POUR LE PERSONNEL. .		60,800 »
		MATÉRIEL.		
II	1	Cours de chimie.	1,500 10	
	2	— botanique.	205 »	
	3	— zoologie	37 90	
	4	— clinique externe.	36 35	
	5	— anatomie	3,104 88	
	6	— pharmacie.	208 56	
	7	— chirurgie	1,244 42	
	8	— maréchalerie.	797 04	
	9	— clinique interne	10,702 12	
III	1	Bibliothèque	827 87	
	2	Collections.	494 75	
	3	Mobilier et matériel	1,241 25	
	4	Bâtiments et constructions.	9,092 59	
	5	Chauffage et éclairage	2,347 66	
		A REPORTER. . . . fr.	31,840 49	60,800 »

CHAPITRES.	ARTICLES.	LIBELLÉ DES ARTICLES.	SOMMES IMPUTÉES.	
		Report.	31,840 49	60,800 »
IV	1	Nourriture des élèves	26,165 44	
	2	Lingerie	883 25	
	3	Frais des élèves malades	99 79	
	4	Service	2,252 50	
V	1	Nourriture des animaux de l'école	320 25	
	2	Assurances et contributions	41 99	
	3	Frais de bureau. — Commission de surveillance. .	1,971 »	
	4	Magasin.	517 95	
	5	Dépenses imprévues	913 74	
		Jury d'examen.	4,193 60	
		Total pour le matériel.	———	69,200 »
		Total général.	. . . . .	130,000 »

N. B. Les recettes se sont élevées, pour l'année 1862, à fr. 35,976 12 c.

ANNEXE N° 2.

Rapport sur la situation de l'École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem. (Année scolaire 1863-1864.)

I. — ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT. — DÉPENSES.

Dans le cours de l'année 1863, l'organisation de l'école de médecine vétérinaire a reçu de notables modifications, en ce qui concerne la distribution des matières de l'enseignement entre les diverses sections et les examens que les élèves ont à subir.

La commission de surveillance de cet établissement, d'accord avec le directeur et les professeurs, avait vivement réclamé, dans l'intérêt des études, la subdivision en deux épreuves distinctes de l'examen pour le grade de candidat vétérinaire et de celui pour le grade de médecin vétérinaire, ainsi que l'élévation du nombre des points nécessaires à l'obtention des diverses catégories de diplômes.

Un arrêté royal du 5 octobre 1863, modifiant celui du 30 juillet 1860, a fait droit à cette réclamation, sauf en ce qui concerne les conditions relatives à l'octroi du diplôme simple, qui sont restées les mêmes que par le passé.

Désormais, l'examen pour la candidature vétérinaire, que les élèves subissaient en une fois, à l'expiration de la seconde année d'étude, se fera en partie au bout de la première, et l'examen de la médecine vétérinaire, qui avait lieu après la quatrième année, se fera en partie après la troisième.

D'un autre côté, le nombre des points nécessaires pour obtenir un diplôme avec mention spéciale a été modifié comme l'indique le tableau ci-dessous :

GRADES.	MENTIONS SPÉCIALES.	NOMBRE MINIMUM de points exigés.		DIFFÉRENCE.
		Autrefois.	Actuellement.	
Candidat vétérinaire.	Distinction	1599	2115	516
	Grande distinction	1969	2397	428
	La plus grande distinction	2338	2679	341
Médecin vétérinaire	Distinction	1885	2175	290
	Grande distinction	2321	2465	144
	La plus grande distinction	2755	2755	»

Il est permis d'espérer que la subdivision des épreuves aura d'heureux résultats, parce que, en réduisant le nombre des matières sur lesquelles roulera chaque examen, elle permettra aux élèves de posséder celles-ci d'une façon beaucoup plus complète, et au jury de rendre les interrogations plus sérieuses et plus approfondies. Précédemment, on ne saurait le méconnaître, les épreuves pour la

candidature et la médecine vétérinaire comprenaient tant de matières et des branches si dissemblables que, d'un côté, il fallait une intelligence d'élite ou une mémoire merveilleuse pour pouvoir y satisfaire et que, de l'autre, il était bien difficile aux examinateurs, eu égard au peu de temps consacré à chaque branche, de constater en parfaite connaissance de cause l'aptitude des récipiendaires.

Bien que la première des deux épreuves relatives à chaque grade ait pris la place des examens généraux auxquels les élèves des première et troisième sections devaient satisfaire précédemment pour être admis aux cours supérieurs, ces examens n'ont point été supprimés entièrement.

L'arrêté du 5 octobre 1863 stipulant, dans son article 3, que les récipiendaires auraient la faculté de subir, dans une même session du jury, les deux épreuves de la candidature et de la médecine vétérinaire, il fallait nécessairement rendre le passage aux cours de 2^{me} et de 4^{me} année indépendant de la première de ces épreuves, et faire, le cas échéant, des examens généraux pour que le règlement de l'école ne fût pas en contradiction avec les dispositions du nouvel arrêté, et que les études ne fussent pas soumises à un système de contrainte qui n'eût été compatible ni avec les règles administratives, ni avec l'intérêt des familles.

Un arrêté ministériel du 30 septembre 1863 a modifié dans ce sens les articles 49 à 54 du règlement du 30 septembre 1860.

A l'avenir, ceux des élèves de la 1re et de la 3^{me} section qui, à la fin de l'année scolaire, ne croiront pas devoir se présenter à la première épreuve de l'examen de candidat ou de médecin vétérinaire, devront se soumettre, pour passer respectivement aux sections supérieures, à des examens généraux qui se feront par les professeurs ou les répétiteurs, conformément aux dispositions prescrites pour les épreuves correspondantes à subir devant le jury.

Pour passer aux cours supérieurs, les élèves devront donc, suivant les cas, satisfaire aux examens généraux, ou subir la première épreuve de la candidature ou de la médecine vétérinaire, ou obtenir le grade de candidat vétérinaire.

Cependant on a, par disposition transitoire, laissé aux élèves qui composaient la première et la troisième section, au moment où les dispositions nouvelles ont été mises en vigueur, la faculté de subir leurs examens conformément à l'arrêté royal du 30 juillet 1860.

Il a été entendu, d'ailleurs, que les inscriptions pour les examens généraux et pour ceux à subir devant le jury étaient exclusives les unes des autres, et que l'élève qui aurait échoué aux uns ne pourrait pas immédiatement se présenter aux autres.

Comme conséquence des changements apportés dans le mode d'examen, il était indispensable d'adopter pour les matières de l'enseignement une répartition nouvelle, en rapport avec la subdivision des branches entre les diverses épreuves, afin que chacune de celles-ci roulât exclusivement sur les matières enseignées pendant l'année scolaire qui la précède.

L'arrêté ministériel du 30 septembre 1863 a pourvu à cette nécessité, et il a réparti les branches de l'enseignement de la manière suivante.

Première année d'étude. — Physique, chimie, botanique, anatomie descriptive du cheval, dissections, principes de maréchalerie, herborisations.

Deuxième année d'étude. — Anatomie descriptive et comparée des animaux domestiques, notions de zoologie, anatomie générale, physiologie, dissection, principes de maréchalerie.

Troisième année d'étude. — Matière médicale, pharmacologie, pathologie et thérapeutique générales, pathologie et thérapeutique spéciales, anatomie pathologique, maréchalerie appliquée, clinique.

Quatrième année d'étude. — Pathologie chirurgicale, zootechnie comprenant l'hygiène, l'éducation des animaux domestiques et l'extérieur, police sanitaire et médecine légale, obstétrique, maréchalerie, manipulations pharmaceutiques, clinique.

Cette répartition paraît plus simple et plus méthodique que l'ancienne : l'enseignement de la première année comprend les sciences naturelles; celui de la seconde, les sciences anatomiques et physiologiques; celui des deux dernières années les cours d'application.

Voici comment se divise l'emploi du temps pour le semestre d'hiver, par suite de l'adoption de ce nouveau programme.

NATURE DES OCCUPATIONS.	NOMBRE D'HEURES par semaine.				Observations.
	1e section.	2e section.	3e section.	4e section.	
Leçons de physique et de chimie.	4 1/2	»	»	»	
Étude de physique et de chimie	6	»	»	»	
Répétitions de physique et de chimie	3	»	»	»	
Leçons de botanique (1).	4 1/2	»	»	»	(1) La botanique commence vers le mois de janvier, lorsque le cours de zoologie de la 2me section est terminé. En attendant les élèves font des dissections.
Étude de botanique	6	»	»	»	
Répétition de botanique	1 1/2	»	»	»	
Leçons d'anatomie descriptive	4 1/2	»	»	»	
Étude d'anatomie descriptive.	1 1/2	»	»	»	
Dissections.	12	16 1/2	»	»	
Exercices de forge. — Maréchalerie.	3	1 1/2	1 1/2	3	
Leçons d'anatomie descriptive et comparée . . .	»	6	»	»	
Leçons de zoologie	»	4 1/2	»	»	
Étude de zoologie	»	4 1/2	»	»	
Leçons de physiologie (2)	»	3	»	»	(2) Depuis la rentrée jusqu'au 1er mars, on ne consacre que 1 1/2 heure par semaine à la physiologie.
Étude de physiologie	»	3	»	»	
Leçons de matières médicales et de pharmacologie.	»	»	1 1/2	»	
Étude de matières médicales et de pharmacologie.	»	»	1 1/2	»	
Leçons de pathologie et thérapeutique générales .	»	»	1 1/2	»	
Étude de pathologie et thérapeutique générales. .	»	»	1 1/2	»	
A REPORTER.	46 1/2	39	7 1/2	3	

NATURE DES OCCUPATIONS.	NOMBRE D'HEURES par semaine.				Observations.
	1e section.	2e section.	3e section.	4e section.	
Report.	46 1/2	39	7 1/2	3	
Leçons de pathologie et thérapeutique spéciales. .	»	»	3	»	
Étude de pathologie et thérapeutique spéciales . .	»	»	3	»	
Leçons d'anatomie pathologique (1).	»	»	3	»	(1) A dater du 1er mars ce cours ne comporte plus qu'une leçon de 1 1/2 heure par semaine.
Étude d'anatomie pathologique	»	»	3	»	
Clinique.	»	»	15	15	
Médecine opératoire. — Opération du pied . . .	»	»	4 1/2	4 1/2	
Exercices de ferrure.	»	»	3	»	
Leçons de pathologie chirurgicale	»	»	»	3	
Étude de pathologie chirurgicale	»	»	»	3	
Leçons de zootechnie	»	»	»	3	
Étude de zootechnie.	»	»	»	3	
Leçons de police sanitaire et médecine légale . .	»	»	»	1 1/2	
Étude de police sanitaire et de médecine légale . .	»	»	»	1 1/2	
Leçons d'obstétrique (2).	»	»	»	1 1/2	(2) Le cours d'obstétrique ne commence que quand celui de maréchalerie théorique est terminé.
Étude d'obstétrique	»	»	»	1 1/2	
Manipulations pharmaceutiques (3)	»	»	»	6	(3) Pour ces manipulations, les élèves sont divisés en deux sections, qui se rendent alternativement de jour à autre à la pharmacie.
Étude libre.	16 1/2	24	21	16 1/2	
Instruction religieuse	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1 1/2	
Totaux.	64 1/2	64 1/2	64 1/2	64 1/2	

Le cours d'introduction à la clinique, qui avait été institué à titre d'essai pendant l'année scolaire 1861-1862, a été supprimé, parce qu'il ne donnait point les résultats que l'on en avait espérés.

On a également fait disparaître du programme les notions d'agriculture ainsi que les manipulations chimiques, que l'insuffisance des ressources et le manque de local convenable n'avaient point permis de réaliser.

Par contre, un développement plus considérable a été donné aux dissections et à la clinique, pour laquelle on a institué des répétitions.

Le cours facultatif d'équitation, dont il est fait mention à l'article 49 de l'arrêté ministériel du 30 septembre 1863, n'a pas encore été ouvert cette année.

La commission de surveillance de l'école vétérinaire reste composée de :

MM. *Vleminckx*, président de l'Académie royale de médecine, président;
Crocq, médecin et professeur à l'université de Bruxelles;
Depaire, membre de l'Académie royale de médecine et du conseil communal de Bruxelles;
Jamart, chef de division au Ministère de l'Intérieur, secrétaire.

II. — Personnel administratif et enseignant.

Personnel administratif. — L'école vétérinaire a fait l'an dernier une perte extrêmement sensible en la personne de son savant directeur, M. le docteur Didot, qui a succombé, le 5 juillet 1863, à une affection dont il souffrait depuis longtemps.

Il a été remplacé, le 21 du même mois, par l'un des professeurs les plus distingués de l'établissement, M. Verheyen, qui avait autrefois dirigé l'école pendant plusieurs années, et qui, d'ailleurs, avait fait les fonctions de directeur intérimaire durant la maladie de M. Didot.

Des raisons de santé ont forcé le régisseur-comptable, M. Delloye, à demander sa mise en disponibilité; un arrêté du 31 août 1863 a désigné pour le remplacer provisoirement M. Walkiers, qui s'acquitte de ses délicates fonctions avec le zèle et la ponctualité désirables.

Enfin, le commis aux écritures, M. Vanderhaegen, qui a été appelé à d'autres fonctions, a eu pour successeur M. Antoine Vandenput, dont la nomination date du 31 décembre 1863.

Les employés du personnel administratif remplissent convenablement les devoirs de leur charge; aucune plainte ne m'a été faite à leur sujet par le directeur.

Personnel enseignant. — L'un des membres du corps professoral, M. Gaudy, qui enseignait la pathologie spéciale, la thérapeutique générale et la matière médicale, a été, sur sa demande, mis en disponibilité par arrêté royal du 21 mars 1863. Par suite de cette circonstance et du vide laissé dans le personnel enseignant, par la nomination de M. Verheyen aux fonctions de directeur, il a fallu procéder à une nouvelle répartition des cours.

L'arrêté ministériel du 12 septembre 1863 a divisé l'enseignement en sept chaires distinctes.

J'indique ci-dessous les noms des titulaires ainsi que les attributions et les traitements de chacun.

Noms des professeurs.	Attributions.	Traitements.
Melsens	Physique et chimie	5,000 »
Wesmael	Botanique et zoologie	4,200 »
Thiernesse	Anatomie descriptive et comparée, anatomie générale	5,000 »
Husson	Physiologie, pathologie générale et anatomie pathologique	3,600 »
Gérard	Zootechnie, médecine légale, matière médicale et thérapeutique générale	3,400 »
Defays	Pathologie chirurgicale, obstétrique, maréchalerie et médecine opératoire	3,600 »
Delwart	Pathologie et thérapeutique spéciale, clinique.	5,000 »

On a toutefois distrait de la chaire attribuée à M. Gérard la pharmacographie, qui est enseignée par M. Gille, répétiteur de pharmacie.

Les répétiteurs sont au nombre de quatre, savoir :

Noms des répétiteurs.	Attributions.	Traitements.
Gille	Pharmacie.	2,200 »
Derache . . .	Anatomie	1,800 »
Husson, Émile .	Physique et chimie.	1,700 »
Wehenkel . . .	Clinique	1,700 »

Le sieur Wehenkel, Jean-Mathieu, ancien vétérinaire de 3me classe au deuxième régiment de chasseurs à cheval, a été attaché à l'école par arrêté du 10 septembre 1863.

Le directeur est satisfait de la manière dont les membres du corps enseignant remplissent leurs fonctions.

Je me suis assuré, du reste, par l'inspection du registre tenu en exécution de l'article 8 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, que, en dehors des circonstances de force majeure, les cours sont donnés avec toute la régularité désirable.

Il y a eu seulement, depuis la rentrée jusqu'au 13 février, six absences. Elles ont été motivées soit par des missions officielles, soit par des affaires obligatoires, soit par des indispositions.

Gens de service. — Aucun changement n'a eu lieu dans le personnel des gens de service, si ce n'est que le sieur Van Boxelaer, Fr., qui remplissait, à titre provisoire, les fonctions de garçon à l'amphithéâtre d'anatomie, a été attaché définitivement à l'école, par arrêté ministériel du 19 novembre 1863.

Ils s'acquittent convenablement de leurs devoirs.

Le concierge est chargé de tenir, pour la rentrée et la sortie des élèves, un registre que j'ai trouvé en bon ordre.

III. — Élèves.

Population de l'école. — L'école vétérinaire compte actuellement soixante-dix élèves, qui se répartissent comme suit, entre les diverses sections :

1re année d'étude	19 élèves.
2me — —	18 —
3me — —	18 —
4me — —	15 —
Total. . .	70 élèves.

Sur ce nombre, il y a soixante élèves internes qui étaient tous présents au moment de mon inspection, et dix externes.

Parmi les internes, il n'y a qu'un seul étranger; parmi les externes, il y en a trois qui viennent de France.

Les soixante-six élèves belges se répartissent ainsi qu'il suit, entre les diverses provinces :

Anvers	3 élèves.
Brabant	6 —
Flandre occidentale	9 —
Flandre orientale	6 —
Hainaut	21 —
Liége.	11 —
Limbourg	4 —
Luxembourg	2 —
Namur	4 —
TOTAL. . .	66 élèves.

Les fonctions de chef de section sont confiées, cette année, aux sieurs :

Bouchart, Jean-Baptiste, de Waereghem, pour la première année;
Laho, Ursmar-Joseph, de Baugnies, pour la deuxième année;
Vermeulen, Auguste-César, de Meulebeeke, pour la troisième année;
Navez, Gustave-Adolphe, de Buvrinnes, pour la quatrième année.

Application. — Les professeurs, conformément aux articles 15 et 16 du règlement du 30 septembre 1860, font, avant chaque leçon, subir à quelques élèves une interrogation sur les matières de la séance précédente, afin de s'assurer qu'elles ont été bien comprises. Ils tiennent, relativement à ces interrogations, des notes qui sont transmises régulièrement au directeur, et que celui-ci consigne dans un registre spécial. On y inscrit également les cotes résultant des répétitions et des compositions, en sorte que ce registre permet de juger, à une époque quelconque, du degré d'application des élèves.

L'examen détaillé que j'en ai fait m'a conduit à reconnaître que la plupart des jeunes gens qui se trouvent à l'école font preuve d'une application soutenue, et qu'ils profitent bien de l'enseignement qui leur est donné.

Voici, du reste, le résultat du dépouillement du registre dont j'ai parlé :

PREMIÈRE SECTION.

Physique. — Tous les élèves ont la moyenne.

Chimie. — Le cours venait de commencer.

Botanique. — Les élèves interrogés avaient la moyenne.

Anatomie descriptive. — Trois élèves sont seuls en dessous de la moyenne.

Dissections. — Tous les élèves ont la moyenne.

DEUXIÈME SECTION.

Zoologie. — Tous les élèves, à une exception près, ont obtenu un nombre de points considérable.

Anatomie descriptive et comparée. — Tous les élèves sont bien cotés, à l'exception d'un seul.

Physiologie. — Tous les élèves ont des cotes très-satisfaisantes.
Dissections. — Id. id. id.
Exercices de forge. — Id. id. id.

TROISIÈME SECTION.

Matière médicale et pharmacologie. — Deux élèves sont seuls en dessous de la moyenne.

Thérapeutique générale. — Tous les élèves ont la moyenne, à l'exception d'un.

Pathologie générale et anatomie pathologique. — Tous les élèves ont la moyenne.

Pathologie et Thérapeutique spéciales. — Tous les élèves ont la moyenne.

Maréchalerie théorique. — Tous les élèves ont de fort bonnes cotes.

Médecine opératoire. — Id. id. id.
Exercices de forge. — Id. id. id.

Clinique. — Les élèves cotés ont la moyenne.

QUATRIÈME SECTION.

Pathologie chirurgicale. — Tous les élèves ont la moyenne.

Zootechnie. — Id. id.

Médecine légale et police sanitaire. — Les élèves interrogés ont obtenu la moyenne.

Médecine opératoire. — Les élèves ont de fort bonnes cotes.
Clinique. — Id. id. id.
Exercices de forge. — Id. id. id.
Manipulations pharmaceutiques. — Id. id. id.

Je rendrai compte, plus loin, des examens généraux et des épreuves pour le grade de candidat ou de médecin vétérinaire, qui ont lieu à la fin de l'année scolaire 1862-1863. Ils démontrent aussi que la marche des études est satisfaisante.

Discipline. — Depuis l'ouverture de l'année scolaire jusqu'au 13 février 1864, trente élèves ont encouru des punitions dont l'importance a varié depuis un demi-jour jusqu'à deux mois de consigne.

Dix-sept n'ont été punis qu'une seule fois,
Dix l'ont été deux fois,
Un l'a été trois fois,
Et deux l'ont été quatre fois.

Deux élèves ont encouru deux mois de consigne pour excès de boisson, six ont été consignés durant trois à six jours pour la même faute, et un a encouru encore six jours de consigne pour être rentré à une heure du matin.

Les autres punitions ont été infligées pour des faits d'une moindre gravité, et qu'il est inutile d'énumérer.

Le directeur de l'école tient, du reste, sévèrement la main à ce que le règlement d'ordre intérieur soit ponctuellement observé, et l'on peut, à part quelques écarts qui doivent infailliblement se produire dans une aussi grande réunion de jeunes gens, considérer la conduite des élèves comme satisfaisante.

Régime alimentaire. — Le régime alimentaire est convenable sous tous les rapports, et il n'y a que des éloges à donner à la personne à qui l'entreprise du pensionnat est confiée.

État sanitaire. — L'état sanitaire continue à être excellent, malgré la situation défavorable dans laquelle l'école vétérinaire se trouve placée.

Depuis la rentrée, quatre élèves seulement, atteints de rhumes, ont passé chacun deux à trois jours à l'infirmerie. Un élève qui avait, sans cause bien connue, contracté une affection charbonneuse, a été, sur les conseils de M. le docteur Crocq, transporté à l'hôpital Saint-Jean, après avoir été soigné à l'école pendant trois jours, du 1er au 4 décembre. Il a pu reprendre ses études le 28 janvier dernier.

Le directeur s'est empressé de tenir compte de l'observation que j'avais faite dans mon dernier rapport, et il consigne maintenant, dans un registre spécial, les particularités relatives aux maladies qui se produisent parmi les élèves.

M. Sélade reste attaché à l'établissement, en qualité de médecin, et il reçoit, de ce chef, une indemnité de 500 francs par an.

Vêtements. — Tous les élèves sont en possession de la grande et de la petite tenue; ils portent celle-ci dans l'intérieur de l'école.

Leurs vêtements sont propres et en bon état.

IV. — Examens.

Examens d'admission. — Quarante-cinq jeunes gens se sont présentés, au mois de juillet 1863, pour entrer à l'école, et ils ont subi, devant un jury composé de MM. Van Bemmel, Van Stalle et Salkin, un examen roulant sur l'arithmétique, les éléments d'algèbre et de géométrie, les langues française et flamande, la géographie et l'histoire.

Seize récipiendaires ont satisfait à cet examen, et ils ont été, en conséquence admis à la première année d'étude. Le tableau suivant indique leurs noms et domiciles, ainsi que le nombre de points qu'ils ont obtenu, dans l'ensemble de l'examen, sur un *maximum* de 1600.

NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILES.	NOMBRE de points. — *Max.* 1600.
Bouckaert, J.-B.	Waereghem.	1,396
Hoornaert, G.-Henri	Waereghem.	1,272
Dupont, Winand-Victor	Argenteau	1,185
Devroede, Théodule.	Quenast	1,128
Bouillot, Antoine-Joseph	Couvin	1,116
Vandewaele, Constant-Émile.	Berchem.	1,050
Bacus, Ferdinand-Joseph	Namur	973
Verscheuren, Théophille	Ruyenkerke.	930
Hoeman, François	Merchtem	895
Rosoux, Pierre-Joseph.	Latinne	890
Delaute, Jul.-François.	Mettet	858
Cholet, Paul	Molenbeek	850
Allard, J.-B.	Renaix	835
Van Eesbeek	Waerebeke	833
Masure, Joseph-Antoine	Estaimbourg	824
Lebay, Lucien	Chièvres	810

Trois de ces récipiendaires, les sieurs Vandewaele, Bouillot et Allard, nés respectivement le 9 janvier, le 7 juillet et le 12 novembre 1847, ne se trouvaient point dans les conditions d'âge fixées par l'article 16 de l'arrêté organique du 28 septembre 1860 : ils en ont été dispensés.

Les seize élèves ci-dessus, auxquels il faut ajouter les sieurs Gérard, Serexhe et Nys, qui ont été admis plus tard en qualité d'externes, composent actuellement la section inférieure.

Examens généraux. — Les examens généraux qui doivent faire constater si les élèves des première et troisième sections possèdent les connaissances nécessaires pour être admis aux cours supérieurs, ont commencé, pour l'année scolaire écoulée, le 3 août 1863.

Les commissions chargées de procéder à ces examens étaient composées, pour la première section, de MM. Thiernesse, Melsens, Wesmael, Gille et Émile Husson, répétiteur; pour la troisième section, de MM. les professeurs Delwart, Gaudy, Defays, Husson, Gérard, et de M. le répétiteur Derache.

Ils ont eu lieu conformément aux dispositions des articles 49 à 52 du règlement du 30 septembre 1860 et à celles de l'arrêté du 20 novembre 1861.

Les quinze élèves qui composaient, l'an dernier, la section inférieure, ont tous fait preuve des connaissances voulues, et ils ont été admis à la seconde division, qui se trouve complétée par deux élèves qui ont dû doubler, et par un nouvel externe.

Les douze élèves qui formaient la troisième division ont également satisfait tous à l'examen de passage, et ils composent actuellement la quatrième section, avec trois élèves anciens qui, ayant échoué dans les examens pour la médecine vétérinaire, doublent la dernière année d'étude.

Examens pour le grade de candidat vétérinaire. — Vingt élèves, qui avaient suivi, pendant l'année scolaire 1862-1863, les cours de la deuxième section, ont subi les épreuves prescrites par l'article 11 de la loi du 18 juillet 1860, pour l'obtention du grade de candidat vétérinaire. Dix-huit d'entre eux ont réussi, et deux seulement ont échoué. Ces derniers, comme je l'ai déjà dit plus haut, doublent actuellement la deuxième année d'étude.

Deux élèves ont subi l'examen de candidature avec grande distinction, huit avec distinction et huit d'une manière satisfaisante.

Examens pour le grade de médecin vétérinaire. — Le nombre des récipiendaires qui se sont présentés devant le jury, à la fin de l'année scolaire 1862-1863, pour obtenir le diplôme de médecin vétérinaire, était de dix-huit. Trois d'entre eux ont été ajournés, et doublent actuellement la quatrième année d'étude. Les autres ont satisfait aux épreuves exigées par la loi, savoir :

Le sieur Bourg, avec grande distinction;

Les sieurs Macorps, Derveau, Van Roy et Van Exem, avec distinction;

Les sieurs Van Reybrouck, Elsen, Hotton, Verfaillie, De Jardin, Kerstenne, Desmedt, Lemoine, Poumay et Olivier, d'une manière satisfaisante.

Voici, du reste, le résultat des examens auxquels ces élèves ont été soumis.

NOMS DES RÉCIPIENDAIRES.	EXAMEN théorique. — Max. : 2,080 p.	EXAMEN pratique. — Max. : 820 p.	TOTAL. — Max. : 2,900 p.
Bourg.	1,841	710	2,551
Van Roy.	1,486	545	2,029
Van Exem	1,554	672	2,026
Derveaux.	1,406	497	1,903
Macorps.	1,440	457	1,897
Verfaillie.	1,466	410	1,876
Van Reybrouck	1,410	449	1,859
De Jardin	1,310	535	1,845
Olivier	1,284	540	1,824
Hotton	1,338	460	1,798
Lemoine.	1,283	505	1,788
Elsen.	1,287	492	1,779
Desmedt.	1,313	410	1,723
Poumay.	1,268	420	1,688
Kerstenne	1,120	425	1,545

D'après les renseignements qui précèdent, on peut considérer l'ensemble des examens qui ont eu lieu à la fin de l'année scolaire 1862-1863 comme satisfaisant, au point de vue de la marche des études et de l'application des élèves.

Aucune des bourses de voyage qui peuvent être accordées, en vertu de l'arrêté organique du 28 septembre 1860, à ceux qui ont terminé leurs études à l'école vétérinaire, n'a été conférée l'an dernier.

V. — Locaux et matériel.

L'ordre le plus complet et la plus parfaite propreté continuent à régner dans tous les locaux affectés au service de l'école vétérinaire.

Une notable amélioration y a été introduite récemment par l'adoption de l'éclairage au gaz.

Les collections anatomiques se sont enrichies, en 1863, de diverses pièces très-intéressantes.

Les dépenses d'entretien des bâtiments de l'école vétérinaire ont été prélevées jusqu'en 1863 sur le budget de cet établissement, mais à dater du 1er janvier 1864, ces constructions seront, comme les autres bâtiments civils de l'État, entretenues aux frais du Département des Travaux publics, par les soins des agents du corps des ponts et chaussées. Par suite de cet arrangement, le budget de l'école, pour l'exercice courant, est diminué d'une somme de 4000 francs, qui est transférée à celui des Travaux publics.

VI. — Renseignements divers.

Clinique. — Le tableau ci-après fait connaître le nombre et l'espèce des animaux qui ont été traités pendant l'année 1863 dans les hôpitaux de l'école vétérinaire, le chiffre des consultations et l'importance de la clinique externe.

ESPÈCES D'ANIMAUX.	NOMBRE.			
	CLINIQUE interne.	Consultations.	CLINIQUE externe.	TOTAL.
Chevaux.	282	5,270	5	5,557
Anes.	2	42	1	45
Grands ruminants.	6	38	40	84
Petits ruminants.	1	33	7	41
Porcs.	»	12	2	14
Chiens	152	2,583	»	2,735
Chats.	11	518	»	529
Oiseaux.	»	116	»	116
Singes	»	4	»	4
Totaux.	454	8,416	55	8,025

Voici, d'autre part, le relevé des animaux qui ont été achetés durant le même exercice pour servir aux opérations chirurgicales et aux études anatomiques:

Chevaux.	87
Ane	1
Lapins	3
Chiens	19
Vaches	2
Porcs	2
Taureau.	1
Chèvre	1
Coqs.	2
Poules	2
Pigeon	1
Canards.	3

Cours public de maréchalerie. — Le cours public de maréchalerie, qui se donne chaque année à l'école vétérinaire en français et en flamand, comprend en totalité dix conférences, qui ont lieu les dimanches à 11 heures du matin.

En 1863, elles ont commencé le 1er mars pour se terminer le 10 mai suivant.

Deux cent douze personnes s'étaient fait inscrire pour y assister, mais cent soixante-dix-sept seulement ont répondu à l'appel lors de la première séance.

Aux examens qui terminent ces conférences, soixante-sept récipiendaires se sont présentés devant le jury, et vingt-deux ont obtenu un diplôme de capacité. Ces derniers se distribuent comme suit entre cinq provinces :

Brabant	5
Flandre occidentale	5
Flandre orientale	8
Hainaut	3
Liége	1
TOTAL.	22

Le titulaire du cours français est M. le professeur Defays, et celui du cours flamand, M. Demoor, vétérinaire du Gouvernement, à Alost.

Des conférences publiques sur la maréchalerie ont été données également à Namur, par M. Hallet. Sur les quatre-vingts personnes qui les ont suivies, trente-deux se sont présentées devant le jury qui siégeait à l'école vétérinaire, et huit ont fait preuve des connaissances nécessaires pour obtenir un diplôme. L'une d'elles appartient au Hainaut et les sept autres à la province de Namur.

Bruxelles, le 20 février 1864.

L'Inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux,

J. LECLERC.

ANNEXE N° 3.

Relevé des dépenses de l'Institut agricole pour l'exercice 1862.

1.	Personnel administratif et enseignant.	fr.	30,591 59
2.	Gens de service		4,735 71
3.	Frais spéciaux des cours.		644 62
4.	Bibliothèque		1,149 11
5.	Création, entretien et augmentation des collections		10,773 96
6.	Frais de culture expérimentale et frais pour les applications du cours de culture		2,150 89
7.	Bourses des élèves		1,000 »
8.	Frais de maladie des élèves.		99 65
9.	Loyer des bâtiments, intérêt et amortissement des constructions et appropriations		15,939 20
10.	Assurances et contributions.		495 01
11.	Entretien du mobilier et du matériel.		845 31
12.	Entretien des bâtiments.		223 72
13.	Chauffage et éclairage		1,760 12
14.	Frais de bureau et d'administration		1,121 74
15.	Dépenses imprévues		1,441 16
	TOTAL.	fr.	72,971 77

ANNEXE N° 4.

Budget de l'Institut agricole pour l'exercice 1863.

1.	Personnel administratif et enseignant.	fr.	34,150 »
2.	Gens de service		4,100 »
3.	Frais spéciaux des cours.		4,750 »
4.	Bibliothèque		1,200 »
5.	Frais de culture expérimentale et frais pour les applications du cours de culture		2,000 »
6.	Bourses des élèves		1,750 »
7.	Frais de maladie des élèves.		150 »
	A REPORTER.	fr.	48,100 »

	Report. . . . fr.	48,100 »
8. Loyer des bâtiments, intérêts et amortissement des constructions et appropriations		16,000 »
9. Assurances et contributions.		500 »
10. Entretien du mobilier et du matériel.		600 »
11. Entretien des bâtiments.		500 »
12. Chauffage et éclairage		2,200 »
13. Frais de bureau et d'administration		800 »
14. Dépenses imprévues		2,300 »
	Total. . . . . fr.	71,000 »

Annexe n° 5.

INSTITUT AGRICOLE DE L'ÉTAT.

Recettes et dépenses du fonds des tiers.

ANNÉE 1863.

Recettes.		Dépenses.	
Pensions des élèves internes. fr.	13,400 »	Matières de consommation. . fr.	9,585 89
— externes. .	3,800 »	Indemnité payée à la Société industrielle de Gembloux . .	4,650 »
Perçu pour nourriture des membres du personnel et vente de denrées	1,261 11	Minerval réparti	4,225 22
Total. . . . . fr.	18,461 11	Total. . . . . fr.	18,461 11

ANNEXE N° 6.

Compte rendu annuel de l'exploitation rurale annexée à l'Institut agricole de l'État.
(1862-1863.)

Malgré des circonstances défavorables qui seront exposées dans ce rapport, l'exercice 1862-1863, qui s'est terminé le 30 avril 1863, a donné un résultat satisfaisant.

Le compte *Pertes et Profits* s'est soldé par un bénéfice de fr. 2143 10 c^{s}, dont voici les éléments :

COMPTE PERTES ET PROFITS.

Profits. —	Porcherie . . . . . fr.	509 49	
	Volailles.	5 08	
	Culture. Compte général. .	989 23	
	Graines diverses	292 68	
	Laine et divers	76 12	
	Travaux pour étrangers. .	218 45	
	Intérêt d'une somme due. .	52 05	
	Fr.	2,143 10	

Le compte général de *culture-exploitation*, qui présente un solde en bénéfice de fr. 989 23 c^{s}, offre les renseignements suivants :

CULTURES EN BÉNÉFICE.

Froment d'hiver . . . . . fr.	548 86	
— de printemps	828 06	
Avoine	631 10	
Orge.	19 70	
Colza	178 01	
		2,205 73

Cultures fourragères.

Trèfle et raygrass. . . . . fr.	107 94	
— incarnat	1 42	
Prairie naturelle	4 68	
— de l'Ornoi.	104 02	
Raygrass. 1861	37 05	
— 1863-1864	33 69	
		288 80
TOTAL DES CULTURES EN BÉNÉFICE. . . . fr.		2,494 53

Report. . . . . fr.		2,494 53

CULTURES EN PERTE.

Culture expérimentale . . . . . fr.	836 85	
Lin de fin	46 66	
Seigle	196 30	
Pommes de terre.	228 46	
		1,308 27

Cultures fourragères.

Betteraves . . . . . fr.	61 65	
Carottes	12 81	
Raygrass, 1862	54 17	
Navets	68 40	
		197 03
Total des cultures en perte. . . . fr.		1,505 30
Excédant des bénéfices sur les pertes. . . . fr.		989 23

Au 30 avril 1862 notre capital était de fr. 46,725 17 c. Il s'est accru dans le courant de l'exercice d'une somme de fr. 2933 30 c, montant du prix d'objets acquis sur les fonds du premier établissement.

Le bénéfice de l'exercice 1862-1863, de fr. 2143 10 c, porte le capital total de la ferme-école à la somme de fr. 51,801 57 c.

Cet état de situation du capital est confirmé par le résumé suivant du bilan dressé le 30 avril 1863 :

BILAN AU 30 AVRIL 1863.

ACTIF.

Mobilier vivant . . . . . fr.	21,005 50	
— mort.	6,605 16	
Denrées, etc., en magasin	7,516 07	
Améliorations foncières.	410 21	
Engrais.	13,666 44	
Avances aux cultures	4,950 66	
Créances diverses.	4,086 82	
Espèces en caisse.	974 36	
Total de l'actif. . . . fr.		58,215 22

PASSIF.

Matériaux trouvés à l'entrée . . . . . fr.	581 13	
Effets à payer	75 »	
Dettes passives	5,757 52	
Total du passif. . . . fr.		6,413 65
Excédant de l'actif sur le passif. — Capital net. fr.		51,801 57

Observations sur le bilan.

Le bilan a été dressé le 30 avril. Une commission, composée de MM. *Docq-Delrue*, membre de la commission de surveillance de l'Institut agricole de l'État; *Godefroid*, propriétaire à Houtain; *Lejeune*, directeur de l'Institut agricole de l'État; et *Scheler*, professeur de zootechnie à l'Institut agricole de l'État, a procédé à l'estimation du capital *mobilier vivant*.

ACTIF.

ANIMAUX.

La valeur du bétail était au 30 avril 1862 de fr. 14,592 50 c^s^.

Il s'est élevé au 30 avril 1863 à la somme de fr. 21,005 50 c^s^.

C'est une augmentation de 6413 francs.

La forte dépréciation de la valeur des animaux, survenue depuis cette époque, aura probablement une fâcheuse influence sur le prochain inventaire, à moins d'une reprise des cours vers le printemps prochain.

L'élevage du cheval et des animaux des espèces bovine, ovine et porcine, doit, à une époque peu éloignée, porter la valeur du mobilier vivant à un chiffre beaucoup plus élevé, par un meilleur choix de reproducteurs.

Il se compose de :

7 chevaux et 5 élèves.
1 taureau, 14 vaches et 12 élèves.
73 béliers, brebis et agneaux.
7 truies, 3 verrats et 11 gorets.

MOBILIER.

Il était en 1862 estimé à fr. 4510 76 c^s^.

En 1863, il est porté à fr. 6605 16 c^s^, par suite de l'achat de deux chariots et de la construction d'une transmission de mouvement pour la locomobile à vapeur, fonctionnant dans un atelier pour la préparation des aliments et le battage des céréales.

DENRÉES EN MAGASIN.

En 1862, elles étaient évaluées à fr. 9400 38 c^s^.

En 1863, elles descendent à fr. 7516 07 c^s^, par suite de la présence d'un bétail plus nombreux et des ventes réalisées.

AMÉLIORATIONS FONCIÈRES.

En 1862, il restait à amortir pour fr. 286 03 c^s^ d'assainissement. De nouvelles améliorations foncières réalisées pendant l'exercice en ont porté le chiffre à fr. 410 21 c^s^.

ENGRAIS EN TERRE.

Les engrais en terre avaient été inventoriés à la somme de fr. 6459 72 c^s^, en 1862.

Les fortes fumures appliquées au sol ont porté cette partie de l'actif à la somme de fr. 13,666 44 c^s^.

Les fumures sont données pour une période de quatre exercices, de sorte que ce n'est qu'au cinquième exercice que le capital des engrais en terre aura atteint son *maximum*, et que les terres seront en pleine puissance.

AVANCES AUX CULTURES, 1862-1863.

L'inventaire précédent pour 1861-1862 les avait estimées à fr. 5294 40 c^s^.

Le nouvel inventaire les porte à fr. 4950 66 c^s^; c'est une diminution de fr. 343 74 c^s^, qui provient des circonstances climatériques plus favorables, et d'un meilleur emploi du travail des attelages.

DETTES ACTIVES.

En 1862 on nous devait fr. 6271 86 c^s^, somme qui a été entièrement encaissée.

En avril 1863, nos comptes courants évaluent nos créances à recouvrer au chiffre de fr. 4086 82 c^s^; elles proviennent surtout de ventes à terme et de remises à la banque namuroise pour solder des créanciers.

ESPÈCES EN CAISSE.

L'encaisse au 30 avril est de fr. 974 36 c^s^.

PASSIF.

Il n'y a pas d'observations à présenter sur cette partie du bilan.

Le premier article, *Matériaux trouvés à l'entrée*, ne doit pas varier jusqu'à la fin du bail.

Quant aux *Effets à payer* et aux *Dettes passives*, ils résultent d'achats à terme et de sommes dues à des fournisseurs pour les besoins de l'exploitation.

FAITS ET OBSERVATIONS.

L'Institut agricole de l'État n'a cessé de se développer depuis mon dernier rapport. Le nombre des élèves a augmenté, et, au commencement de 1863, il y avait cinquante inscriptions d'élèves, parmi lesquels on comptait trente indigènes et vingt étrangers.

Les cultivateurs commencent à apprécier les résultats de l'exploitation et de l'Institut, et le nombre de ceux qui viennent journellement acheter des graines, des animaux, ou prendre des renseignements sur diverses parties de l'agriculture, va croissant.

Les plantes fourragères, les racines, les meilleures variétés de céréales cultivées à la ferme, sont très-demandées, et l'on commence à lui acheter bon nombre de reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine.

Plus de 9000 kil. de céréales diverses ont été vendus en 1863 pour semences, et la porcherie de l'Institut se fait une réputation qui lui assurera un débit lucratif dans tout le pays.

Il est à espérer que, dans quelques années, la bergerie et la vacherie, moins bien dotées aujourd'hui, fourniront les reproducteurs désirés.

Personne n'ignore qu'il faut longtemps pour monter une bonne vacherie et une bonne bergerie, et que ce n'est qu'à grands frais qu'on pourrait gagner du temps.

Avant de consacrer un grand capital à l'achat d'animaux d'élite, j'ai préféré employer les ressources dont je dispose à assurer la fertilité du sol, à élever sa puissance productive, cette fertilité étant la base d'une bonne alimentation et d'un bon élevage.

VACHERIE.

L'inventaire a constaté une valeur de 9615 francs engagée dans ce service.

Le compte de la vacherie est soldé par le fumier, cette matière étant estimée au prix de revient au crédit du bétail, et portée au même prix aux cultures qui en profitent. Par ce procédé, on évite de constater des pertes fictives sur les animaux, et on sait ce que coûte la production du fumier provenant des différentes espèces animales.

La vacherie a fourni 343,724 kil. de fumier au tas, qui a coûté 14ᶠ.074 les 1000 kil.; elle a fourni, en outre, 82,000 litres de purin, à 0ᶠ.20 l'hectolitre.

Il est utile de mettre en regard de ce prix celui des autres litières transformées.

La bergerie a fourni 46,869 kil. de fumier, revenant à fr. 28 66 cᵉ les 1000 kil.

La porcherie a fourni 30,420 kil. de fumier, qui n'a rien coûté, et l'on a obtenu en outre un excédant du crédit sur le débit de fr. 282 85 cᵉ. A part la bergerie, ces résultats sont satisfaisants.

La production du lait s'est élevée à 28,751ˡ.5 pour une moyenne de 11.5 vaches laitières. Le rendement moyen annuel par jour et par tête a été de 6ˡ.85 ou 2500 litres par vache et par an. Ce faible produit a surtout été occasionné par la fièvre aphtheuse qui a sévi en mai 1862, et qui a exercé son influence pendant tout l'été. Il a fallu en moyenne 30ˡ.9 de lait pour 1 kil. de beurre, et chaque vache a fourni pour fr. 153 30 cᵗ de beurre, indépendamment de 4091ˡ.8 de lait vendu en nature, de 22,221ˡ.5 de lait écrêmé et de 1626ˡ.5 de petit-lait consommés par les animaux.

En somme, la vente des produits de la laiterie s'est élevée, pendant l'exercice, au chiffre de fr. 3201 58 cᵉ.

BERGERIE.

Dans mon dernier rapport, j'ai fait observer que l'entretien des moutons avait lieu en vue de l'instruction des élèves et de l'amélioration des races indigènes. Des essais de croisement ont été faits pendant l'exercice, et s'ils réussissent, comme j'en ai l'espoir, peut-être la vente des béliers pourra-t-elle donner un bénéfice, ou tout au moins, rendre cette spéculation moins mauvaise. Le haut prix de revient du fumier, 28ᶠ.66 les 1000 kil., atteste le faible produit fourni par les moutons en Belgique.

Des terres qui se louent fr. 200 et plus par hectare, ne peuvent être consacrées à la nourriture du mouton, à moins d'opérer sur des animaux de haute valeur entretenus dans un système intensif.

Les laines fines ne peuvent être produites avec profit; les toisons lourdes de laine longue, propre au peigne, ont plus de valeur. Le producteur doit viser à obtenir ces

lourdes toisons, tout en ne négligeant pas l'aptitude à l'engraissement et la rusticité.

En attendant, l'élevage se fait sur un très-petit troupeau; sa valeur à l'inventaire figure pour 1773 francs seulement.

Le berger est en même temps porcher, de sorte que les soins et les frais de garde ne se sont élevés qu'à fr. 281 85 c^{s}.

PORCHERIE.

La demande de reproducteurs des races améliorées de l'Angleterre m'a décidé cette année à la construction d'une nouvelle porcherie, afin de pouvoir augmenter le nombre des truies portières. Cette construction est presque achevée, et, à partir de 1864, j'espère pouvoir fournir aux cultivateurs environ 150 têtes annuellement, des races de Berkshire, de Sussex, de Derby, de New-Leicester et du Yorkshire.

Malgré le petit nombre de têtes entretenues pendant l'exercice 1862-1863, le produit a été satisfaisant.

En estimant le fumier à 30,420 kil., au prix moyen de production des autres animaux, soit 12^{f}.88 par 1000 kil., on constate un bénéfice de 700 francs sur ce service.

CULTURE.

Froments d'hiver.

Les frais de culture, pour 5^{h}24^{a}20^{c}, se sont élevés à fr. 3145 61 c^{s}. Le produit moyen a été de 24^{h}70^{l}, du poids de 78 kil., soit 1926 kil. à l'hectare et 3700 kil. de paille. On a constaté un bénéfice pour solde de fr. 548 86 c^{s}.

Froments de printemps.

La culture s'est étendue sur 4^{h}73^{a}35^{c}. Le produit moyen a été de 22^{h}20^{l} à l'hectare, du poids de 76 kil. ou 1687 kil. et 3600 kil. de paille. Ces froments ont été vendus, en majeure partie, pour semence; ils ont produit un excédant de recette sur la dépense de fr. 828 06 c^{s}.

Avoine. 4^{h}49^{a}50^{c}.

Produit : 55^{h}66^{l} de grain ou 2330 kil. à l'hectare, et 5044 kil. de paille. Excédant des recettes sur les dépenses, fr. 631 10 c^{s}.

Orge. 1^{h}07^{a}16^{c}.

Produit : 30^{h}24^{l} de grain ou 1740 kil., et 1355 kil. de paille. Excédant des recettes sur les dépenses, fr. 19 70 c^{s}.

Colza. 0^{h}80^{a}10^{c}.

Produit : 33^{h}, du poids de 68 kil., à l'hectare, ou 2244 kil. Solde en bénéfice, fr. 178 01 c^{s}.

Fourrages.

L'année n'a pas été favorable aux fourrages. Les trèfles surtout ont manqué. Les plantes racines n'ont donné que trois quarts de récolte.

Les prix de production sont les suivants :

Navets dérobés . . . fr.	14	»	les 1000 kil.,	feuilles et tubercules.
Betteraves	19	32	— —	de tubercules.
Pommes de terre . . .	5	92	les 100 kil.	—
Carottes	35	»	les 1000 kil.	—
Trèfle et raygrass . . .	46	46	— —	foin sec.
— incarnat	16	80	— —	en vert.
— —	67	20	— —	en sec.
Foin de pré	50	40	— —	—
Raygrass d'Italie . . .	100	»	— —	—

Cultures expérimentales.

L'exploitation agricole se compose de 37 hectares 21 ares loués au prix de 180 francs l'hectare, ou fr. 6697 80 c^s^ pour le tout. De cette surface, 6^h^86^a^72^c^ ont été distraits de la ferme et servent surtout à l'instruction des élèves. Le jardin botanique, le potager et jardin économique, des champs de cultures expérimentales et de manœuvre pour la conduite des instruments aratoires et les travaux manuels, de nombreux espaliers, une pépinière, des étangs pour la natation et la pisciculture, une route de 300 mètres, des constructions, etc., occupent cette superficie, qui n'a aucun rapport avec la ferme, si ce n'est que le compte qui la concerne, au lieu d'être porté aux frais d'instruction dans la comptabilité de l'Institut, est intercalé dans celle de la ferme. A la fin de l'exercice, un déficit de fr. 836 85 c^s^ a été constaté sur le compte de *Cultures expérimentales*, qui a diminué d'autant les autres recettes; de sorte que le bénéfice de l'exercice, au lieu d'être fr. 2143 10 c^s^, serait fr. 2979 95 c^s^, si ces cultures n'existaient pas.

Je dois ajouter qu'elles occupent les meilleures terres de l'exploitation et que le loyer ne leur a été compté qu'au prix locatif moyen de l'hectare, tandis qu'elles valent le double de celles qui sont exploitées par la ferme, et que la situation voisine des bâtiments et de la route, augmente encore leur valeur locative.

Il y aura lieu, pour les exercices futurs, d'apporter une modification à cet état de choses, en débitant les cultures expérimentales de la valeur locative réelle des terres qu'elles occupent, tout en écartant le compte qui les concerne du compte *Exploitation*. Cette modification n'apportera aucun changement au résultat final de l'entreprise, mais elle permettra d'apprécier plus nettement ce dernier compte.

La mesure la plus rationnelle consisterait à porter complétement ces cultures à charge de l'instruction, qui comblerait le déficit.

FRAIS GÉNÉRAUX.

Si l'enseignement a des exigences telles, qu'il faille lui consacrer les meilleurs terrains pour être convertis en jardins et champs d'expérimentation; si l'exploitation elle-même doit être dirigée en vue de l'instruction, à ce point, que des spéculations reconnues mauvaises doivent être maintenues, pour multiplier les sujets d'observations et d'études; si les animaux souffrent dans les étables du passage continuel d'un nombreux personnel d'étrangers et d'élèves qui viennent appliquer sur eux les leçons d'extérieur qu'ils reçoivent, si les récoltes elles-mêmes souffrent

de cette grande circulation, il est encore des dépenses qui, dans un Institut, grèvent plus qu'ailleurs les frais d'exploitation : elles s'intitulent *Frais généraux.*

En 1862-1863, les frais généraux se sont élevés à fr. 3463 85 c^s^. Pour une culture productive qui ne s'étend que sur 30^h^34^a^38^c^, en admettant qu'il n'y ait aucune perte sur le mesurage, et qu'il n'existe pas des tertres improductifs, — nous en avons constaté environ deux hectares — les frais généraux grèvent de 114 francs chaque hectare cultivé.

Ces chiffres sont assez éloquents pour qu'il ne soit pas nécessaire de faire ressortir l'influence qu'ils exercent sur les profits.

Une culture plus étendue aurait cet avantage de diminuer la quote-part des frais généraux attribués à chaque hectare.

PRODUCTION DU FUMIER.

Le fumier de ferme appliqué aux terres et jardins pendant l'exercice, s'élève au chiffre de 674,412 kil., qui ont coûté fr. 8287 27 c^s^. Il a, en outre, été employé 3430 kil. de guano et 15,009 kil. de déchets de laine. Ces fortes fumures commencent à exercer leur influence, et elles porteront en peu d'années toutes les terres à un haut degré de fertilité.

Le prix de revient moyen du fumier a été de fr. 12 28 c^s^ les 1000 kil.

ÉCURIE ET TRAVAUX DES ATTELAGES.

Cinq chevaux ont pu accomplir tous les travaux de l'exploitation, et encore il est à remarquer que, dans ce nombre, deux juments ont donné chacune un poulain, ce qui les a retenues à l'écurie pendant plusieurs semaines.

Ces cinq chevaux ont fourni 14,077 heures de travail effectif, ce qui porte le travail par tête à 2760 heures par an, ou 276 journées de 10 heures sur 309 jours ouvrables.

Ce résultat est certainement très-satisfaisant; aussi le prix de l'heure de travail, qui, pendant l'exercice précédent, a été de 0^f^.35, s'est-il abaissé à celui de 0^f^.28. On ne peut pas espérer plus de travail des chevaux sous le climat de la Belgique, et ce résultat atteste l'heureuse combinaison de l'assolement sous le rapport de la répartition du travail des attelages.

Les travaux se répartissent ainsi qu'il suit :

1°	114.06	jours pour	travaux de culture.
2°	40.73	—	transports de fumier.
3°	45.65	—	— de récolte.
4°	75.56	—	— divers.
Ensemble.	276.00	jours.	

MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOYÉS.

Les frais de main-d'œuvre se sont élevés à fr. 7699 79 c^s^, et le salaire des employés à fr. 2501 96 c^s^. Le travail est donc entré dans les frais d'exploitation pour une somme de fr. 10,201 75 c^s^. Le loyer s'élève, d'autre part, à fr. 6697 80 c^s^.

VALEUR D'EMPLOI DES FOURRAGES.

Des recherches sur le prix d'utilisation des fourrages consommés par les animaux de rente ont fourni les résultats suivants :

Indépendamment des grains et autres produits dont le prix est connu, les vaches ont consommé 83,879 kil. équivalents de foin, qui ont rapporté fr. 1278 02 c^s^, outre le fumier; ce qui fait ressortir le prix d'utilisation des fourrages à fr. 15 23 c^s^ les 1000 kil. Les moutons font ressortir ce prix à fr. 15 83 c^t^, et les porcs à fr. 25 47 c^s^.

Le prix d'utilisation, pour tout le bétail, est de fr. 16 38 c^t^ par 1000 kil. de fourrages réduits en équivalents de foin.

On doit être satisfait de ce résultat, qui est atteint dans très-peu d'exploitations, et qui n'est dépassé que dans celles où le bétail a une grande réputation, et qui fournissent des reproducteurs de haute valeur.

En somme, Monsieur le Ministre, si l'on tient compte des frais généraux, relativement élevés pour une petite culture, du haut prix du loyer et surtout des exigences de l'enseignement qui ne se laissent apercevoir qu'en partie dans le compte des *Cultures expérimentales*, on doit considérer les résultats de la ferme-école annexée à l'Institut agricole de l'État comme très-satisfaisants, et l'on doit avoir la confiance qu'ils ne peuvent que s'améliorer.

Gembloux, le 2 août 1863.

Le Directeur de l'Institut agricole de l'État,

PH. LEJEUNE.

ANNEXE N° 7.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la Commission de surveillance de l'Institut agricole de l'État, pour l'année 1863.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous sommes heureux d'avoir à constater que la marche de l'Institut agricole continue d'être pleinement satisfaisante. En effet, l'enseignement, l'ordre et la tenue en général, la conduite et l'application des élèves, la régularité dans la comptabilité, ne laissent rien à désirer.

Le nombre des élèves a néanmoins diminué. Il était de quarante-cinq pendant l'année scolaire 1862-1863, savoir : vingt-six élèves régnicoles et dix-neuf étrangers. Actuellement il n'est que de trente et un, dont vingt-deux élèves régnicoles et neuf étrangers.,

La diminution du nombre des élèves étrangers s'explique par les événements politiques qui se sont produits dans les pays auxquels ces élèves appartenaient; ainsi notre dernier rapport constatait la présence de dix élèves russes, un polonais : il ne nous en est resté qu'un seul. Il y a en outre deux élèves prussiens, deux espagnols, un français, un brésilien, un norwégien et un turc.

Le nombre des élèves régnicoles se trouve réduit de vingt-six à vingt-deux.

M. le directeur attribue cette diminution à la sévérité des examens d'entrée. Il y aurait peut-être lieu d'étudier la question de savoir s'il ne serait pas possible d'être moins sévère dans ces examens, ou de donner à ceux-ci une forme plus simple, de manière que les jeunes gens et les familles s'en préoccupent moins, tout en maintenant les garanties de capacité indispensables pour que les élèves soient à même de profiter sérieusement de l'enseignement donné à l'Institut.

Nous avons constaté par les registres que les cours sont faits très-régulièrement; les absences des professeurs ont été peu nombreuses et presque toutes ont été justifiées par des motifs légitimes.

Le registre des punitions nous a permis également de constater la bonne conduite des élèves qui sont inscrits comme élèves réguliers et soumis à la discipline de l'Institut. Presque toutes les punitions ont été infligées pour des fautes fort légères, qu'il importe de réprimer dans l'intérêt de la discipline, mais que l'on excuserait volontiers.

Ce registre ne fait mention d'aucun écart de conduite regrettable, d'aucun manque aux prescriptions de la morale ou de la religion.

L'état sanitaire a continué d'être parfait et tel qu'il doit évidemment résulter de la situation de l'école, du genre de vie imposé aux élèves et des soins incessants dont ils sont l'objet.

Nous avons approuvé le budget de l'année courante, et ceux de nos membres qui sont chargés spécialement de suivre la comptabilité, en ont constaté la régularité.

Le matériel a été maintenu constamment en bon état d'entretien, et les collections se complètent rapidement au moyen du subside extraordinaire de 45,000 francs. Elles ont d'ailleurs reçu une augmentation considérable, par les divers objets provenant de l'exposition de Londres que vous avez bien voulu déposer à l'Institut, et notamment les collections de minéraux du pays, de bois, etc.

Les examens de la fin de l'année scolaire 1862-1863 ont été tout aussi satisfaisants que ceux des années précédentes nous donnaient lieu de l'espérer.

Cependant nous avons vu avec regret qu'aucun des élèves qui s'étaient mis sur les rangs pour obtenir le diplôme de capacité, n'a pu l'obtenir.

Parmi ces élèves, il y en avait qui venaient de subir successivement leurs divers examens de fin d'année avec un incontestable succès, et nous nous sommes demandé comment cette série de succès pouvait conduire à l'échec dont nos délégués étaient témoins.

Un semblable résultat doit nécessairement exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de jeunes gens dont il compromet le courage, et sur les familles. Si le diplôme de capacité ne forme pas un titre public, s'il ne donne à l'élève qui en est porteur aucun droit spécial, il n'en est pas moins un titre précieux aux yeux de l'élève qui le réclame comme une preuve de son aptitude et de ses progrès, aux yeux des parents, qui y trouvent une preuve d'application et un gage d'avenir pour leurs enfants, par les capacités qu'il constate. Il doit être accessible à tout élève qui a suivi avec régularité, avec fruit, avec succès, l'ensemble des cours de l'école.

La pratique nous démontre que cela n'est pas.

Ou bien l'enseignement est insuffisant pour préparer convenablement les élèves, ou bien l'examen lui-même laisse à désirer.

Après avoir, dans toutes les occasions, manifesté notre satisfaction à l'endroit de l'enseignement, nous sommes portés naturellement, Monsieur le Ministre, à désapprouver la forme des examens de sortie.

Et d'abord ces examens portent sur toutes les branches de l'enseignement des trois années d'études. S'il ne s'agissait que d'études théoriques, tout homme qui a fait des études universitaires y verrait déjà de bien grandes difficultés. Il est inutile d'exposer combien il est difficile de repasser simultanément les branches diverses de l'enseignement qu'on a successivement étudiées en une série d'années, de manière à être prêt à répondre à toutes les questions qui peuvent se présenter dans un examen aussi compliqué. Et l'on comprend à peine comment cette répétition serait possible alors que les cours de troisième année sont continués jusqu'à la clôture de l'année scolaire, sans qu'aucun temps soit donné à l'élève, pour se préparer par un travail spécial à un examen aussi vaste et aussi compliqué.

La difficulté devient bien plus grande lorsqu'il s'agit d'études pratiques. On peut à la rigueur, exiger des connaissances théoriques telles qu'elles ne soient pas perdues de vue après une couple d'années, mais on ne peut exiger que les élèves soient rompus à la pratique à tel point qu'ils soient prêts en tout temps à se livrer à telle pratique d'arpentage, de nivellement, d'agriculture qu'on leur désignera, sans préparation aucune. Ce serait manquer le but de l'institution que de les préparer à ce point. On ne peut exiger cette facilité spéciale de la part d'un élève de l'Institut qui a bien plus besoin de connaître les principes

sur lesquels reposent les détails des diverses opérations que de les pratiquer avec adresse. Celui-ci se sentira évidemment incapable, lorsqu'il sera appelé à faire sous les yeux des examinateurs, telle opération qu'il n'a plus eu le temps ni les moyens matériels d'exécuter depuis une couple d'années, et qu'il n'a d'ailleurs été à même de pratiquer qu'un bien petit nombre de fois.

Nous estimons en conséquence, Monsieur le Ministre, qu'il est nécessaire de modifier complétement les examens de sortie.

Des membres de la commission ont, à diverses époques de l'année, visité les champs de la ferme, les récoltes, les étables, les bergeries, et nous sommes unanimes à en constater la bonne tenue.

La saison de 1863 a été favorable pour certaines récoltes, très-défavorable pour d'autres : toutes celles de l'Institut se présentaient d'une manière relativement satisfaisante.

Dans notre rapport du 9 février 1863, sur la marche de l'Institut pendant l'année 1862, nous avons dit à quel point de vue nous avons cru devoir nous placer pour apprécier le résultat du bilan de la ferme.

Les terres destinées à la ferme proprement dite, à l'exclusion des jardins, des champs pour la culture expérimentale, n'ont qu'une étendue de 31 hectares environ, et le salaire des employés s'élève à fr. 2501 96 c^{s}, soit fr. 80 70 c^{s} par hectare.

Le loyer est de 180 francs par hectare. M. le directeur fait observer avec raison que ce prix est une moyenne, que les terrains distraits de la ferme, pour divers usages, ont relativement une valeur plus grande et qu'on peut conséquemment porter une valeur locative moindre pour les terres de la ferme même. Mais cette convention n'était point faite au moment où l'on a arrêté les comptes de 1863.

Si l'État désire que les cultures servent de modèle, il est évident qu'elles doivent être bien soignées, et il est impossible de charger M. le directeur de l'Institut même du détail des travaux à faire. De là le chiffre élevé des salaires d'employés.

Le prix élevé du loyer provient de circonstances locales, que l'Institut ne peut mettre à profit, par la raison qu'il doit fournir l'exemple des diverses cultures, ou tout au moins de celles qu'on peut pratiquer dans des terrains semblables à ceux de la ferme et sous le même climat. Il est évident, en effet, que bien peu d'élèves seront appelés à cultiver dans les conditions spéciales que présentent les terres de l'abbaye de Gembloux, et l'on ne saurait, sans manquer complétement le but de l'école, renfermer les cultures dans les étroites limites de celles qui peuvent être pratiquées avec le plus de profit dans la localité.

Il est donc indispensable de varier la culture dans un but d'enseignement. Il est permis de restreindre celles qui donnent de la perte, mais nous ne les verrions supprimer qu'avec un bien vif regret.

Le seigle et la pomme de terre ont été cultivés avec perte, tandis que dans d'autres localités où des élèves peuvent être appelés à appliquer leurs connaissances, ces cultures se font évidemment avec profit. Le raygrass, les carottes, les navets en récolte dérobée ont donné un bénéfice, à cause du haut prix des fourrages à Gembloux, tandis qu'on s'estimerait en perte dans d'autres localités, si ces cultures y revenaient au même prix.

Des considérations du même genre s'appliquent au bétail.

Les comptes *Vacherie* et *Bergerie* se soldent par la valeur des fumiers. Or le fumier de mouton revenait en 1861-1862 à fr. 22 09 c[t] les mille kilogrammes; en 1863, le prix coûtant est de fr. 28 66 c[s] les mille kilogrammes.

Il y a donc perte à tenir des moutons dans de semblables conditions, car ce prix coûtant est hors de proportion avec le prix vénal des fumiers et des engrais commerciaux.

C'est en vain qu'on ferait disparaître ces pertes de la comptabilité, en portant les fumiers en compte à la culture au prix coûtant : dès l'année suivante, il faudra majorer le prix des fourrages à cause du prix élevé des fumiers qui ont servi à les produire, et le mal ira grandissant.

Évidemment un semblable résultat, serait chez un particulier, une raison déterminante pour renoncer aux moutons, à moins qu'il n'eût la conviction bien intime qu'il est en son pouvoir de modifier complétement et très-promptement les conditions de production.

Et pourtant il est impossile que l'Institut agricole de l'État renonce à peupler ses bergeries.

Le résultat de ce compte sera-t-il favorable, lorsqu'on sera parvenu par des croisements intelligents à obtenir des reproducteurs de choix, qu'il serait possible de vendre à de hauts prix? Nous applaudirions à ce résultat, mais il ne se réaliserait pas, que nous ne verrions pas encore de motifs suffisants pour renoncer à l'élève et à l'engraissement du mouton.

Le résultat du compte de la vacherie, pour 1863 a été défavorable également. Le fumier de vache, dont le prix forme le solde de ce compte à l'actif, revient à fr. 14 07 c[s] les mille kilogrammes, l'engrais liquide étant compté à 20 centimes l'hectolitre.

Ce résultat est d'autant plus frappant que cet engrais ne revenait en 1862 qu'à fr. 3 79 c[s] les mille kilogrammes.

Il tient à deux causes, d'abord les animaux ont souffert pendant une notable partie de l'année de la fièvre aphteuse; ensuite, il a fallu 30.9 litres de lait par kilogramme de beurre, ce qui, à raison de deux kilogrammes de valeur en foin normal par litre de lait, porte le coût du beurre à un prix élevé dans une localité où les fourrages coûtent cher.

Le compte de profits et pertes solde en bénéfice par fr. 2,143 10 c[s].

Voici le détail des profits :

Porcherie.	fr.	509 49
Volailles		5 08
Culture, compte général		989 23
Graines diverses		292 68
Laine et divers		76 12
Travaux pour étrangers		218 45
Intérêts d'une somme due		52 05
TOTAL. . . .	fr.	2,143 10

Le résultat de la culture est favorable en ce sens que, malgré les grandes charges dont la ferme est grévée, elle a pu encore couvrir le loyer des terres, qui est très-considérable, et donner un certain bénéfice.

Le capital net de la culture, d'après les rapports de M. le directeur, se composait au 30 avril dernier d'une somme de fr. 44,302 76 c^s^, mise successivement à la disposition du comptable, de fr. 2422 41 c^s^, bénéfice des quatorze premiers mois d'exercice, d'une autre somme de fr. 2933 30 c^s^ versée par l'État, et de fr. 2143 10 c^s^ bénéfice de l'année, ensemble fr. 51,801 57 c^s^.

Ce capital, ainsi que les dettes passives, les effets à payer et les matériaux trouvés à l'entrée, est représenté par le mobilier vivant, le mobilier mort, les denrées en magasin, les améliorations foncières, les engrais en terre, les avances aux cultures, créances diverses et espèces en caisse.

La valeur du mobilier vivant qui est de fr. 21,005 50 c^s^ a été constatée par une commission dans laquelle le conseil de surveillance était représentée par M. Docq-Delrue, bourgmestre de Gembloux.

La valeur du mobilier mort, qui est de fr. 6605 16 c^s^, a été constatée également par une expertise. Celle des denrées en magasin, des avances aux cultures, créances diverses et espèces en caisse, s'élèvent à fr. 17,527 91 c^s^, résultat des livres.

Les améliorations foncières ne figurent au bilan que pour une somme de fr. 410 21 c^s^. Mais les engrais en terre y sont portés pour fr. 13,666 44 c^s^, et, comme les fumures sont données pour quatre années, il faut nécessairement s'attendre à voir augmenter encore ce chiffre pendant deux ans.

Les fumiers étant estimés au prix coûtant, il nous est impossible de préjuger quelle sera l'augmentation de valeur qu'il faudra leur assigner pour les deux années à courir, mais il est à prévoir qu'elle absorbera une partie du capital de l'exploitation telle qu'il ne sera plus permis de songer à consacrer des fonds à l'amélioration des races ou à l'engraissement, etc.

Ainsi arrêté en séance du 18 février 1864, à laquelle étaient présents MM. le Gouverneur de la province, président, E. Jacquemyns, Crousse et Stas.

Le Secrétaire, *Le Président,*

J.-S. STAS. E. JACQUEMYNS.

ANNEXE N° 8.

Rapport de l'Inspecteur de l'agriculture, sur la situation de l'Institut agricole de Gembloux. (Année scolaire 1863-1864.)

I. — ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT. — DÉPENSES.

Dans mon rapport sur la situation de l'Institut agricole de l'État, pour l'année scolaire 1862-1863, j'ai signalé, en les motivant, les diverses modifications que l'expérience avait fait apporter à l'arrêté organique du 30 août 1860 et à l'arrêté ministériel du 4 septembre suivant, relatifs à cet établissement.

Elles ont consisté seulement à changer l'époque des examens généraux et celle des vacances, à ajouter l'algèbre et les éléments de mécanique aux matières spécifiées à l'article 2 de l'arrêté royal du 30 août 1860, à restreindre les cours d'histoire naturelle aux notions qui présentent un intérêt direct pour l'agriculture, enfin à adopter, pour la subdivision des diverses branches de l'enseignement, entre les trois années d'étude, un classement plus rationnel que celui qui avait été établi par l'article 57 de l'arrêté ministériel du 4 septembre 1860.

De nouveaux changements ont été introduits dans la répartition des cours, pour l'année scolaire courante, afin d'arriver, autant que faire se peut, à une distribution méthodique et à une parfaite gradation des études. Bien que ce résultat soit fort difficile à atteindre, eu égard à la nature de l'enseignement qui se donne à l'Institut et à la nécessité de permettre aux externes qui n'auraient que peu de temps à séjourner à Gembloux, de suivre tous les cours techniques en une seule année, on est cependant arrivé à un classement qui peut être considéré comme satisfaisant, et dans lequel la plupart des cours de sciences pures précèdent les cours d'application.

L'enseignement de la botanique a lieu durant la première année. Celui de la zoologie a été reporté presque entièrement de la troisième à la seconde section.

Le cours de droit rural occupe le premier semestre de la seconde année d'étude; celui de comptabilité vient immédiatement après, et il se poursuit durant la troisième année. De cette manière, on pourra donner une plus grande extension à cette dernière branche, qui est extrêmement importante, et la faire marcher de front avec d'autres branches auxquelles elle se rattache. Il serait impossible de faire une étude complète de l'inventaire, des spéculations, des budgets, sans que les élèves aient, au préalable, des notions de culture, d'élevage, d'économie rurale.

Le cours de chimie organique se donne tout entier durant le premier semestre de la seconde année, à raison de deux leçons par semaine, de manière à préparer les élèves pour la physiologie.

Enfin, les applications de génie rural, qui sont nombreuses et difficiles, ont été, sur la demande du conseil de perfectionnement, étendues à la troisième section.

L'emploi du temps a été modifié en conséquence, et l'on s'est attaché aussi à tenir compte des observations que j'avais présentées dans mon dernier rapport, de

manière à mettre le temps consacré aux études mieux en rapport avec celui des leçons et l'importance des matières.

Le tableau suivant résume la distribution du travail pour les trois sections pendant le semestre d'hiver.

Tableau de la distribution du travail pour le semestre d'hiver de l'année scolaire 1863-1864.

NATURE des OCCUPATIONS.	TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES BRANCHES, par semaine.										Observations.
	Histoire naturelle.	Agriculture.	Zootechnie.	Physique.	Chimie et manipulations.	Technologie.	Génie rural.	Droit rural.	Comptabilité.	Économie rurale.	
Division inférieure.											
	Heures.	Heures	Heures	Heures.	Heures.	Heures.	Heures.	Heures.	Heures.	Heures.	
Leçons	4 1/2	3	1 1/2	1 1/2	1 1/2	»	4 1/2	»	»	»	
Répétitions	1 1/2	3	1 1/2	1 1/2	1 1/2	»	1 1/2	»	»	»	
Études	4	2 3/4	3	1 1/2	4 1/2	»	5 1/4	»	»	»	
Applications	»	7 1/2	»	»	2 1/2	»	6 3/4	»	»	»	
Division moyenne.											
Leçons	3	3	3	»	3	»	3	1 1/2	»	»	
Répétitions	1 1/2	3	1 1/2	»	1 1/2	»	1 1/2	»	»	»	
Études	4	4	6	»	4 1/2	»	5 1/2	3	»	»	
Applications	»	7 1/2	2 1/2	»	2 1/2	»	2 1/2	»	»	»	
Division supérieure.											
Leçons	1 1/2	3	3	»	»	2 1/2	1 1/2	»	1 1/2	(*) 4 1/2	(*) Dont 1 1/2 heure consacrée à une conférence.
Répétitions	»	1 1/2	1 1/2	»	»	»	»	»	»	1 1/2	
Études	2 3/4	4 1/4	7 1/4	»	1 1/2	4 1/4	2 3/4	»	2 3/4	7 1/2	
Applications	»	»	2 1/2	»	2 1/2	»	2 1/2	»	»	5	

Des leçons facultatives de musique et de dessin d'agrément se donnent, à la division inférieure, aux frais des élèves qui en font la demande, par des professeurs de Namur; elles ont lieu le vendredi de 4 1/2 à 6 heures.

On n'a point, jusqu'à présent, organisé les conférences à faire par les élèves sous la présidence des professeurs, et dont il est question à l'article 12 du règlement ministériel du 4 septembre 1860. C'est là une lacune qu'il serait fort utile de combler, car les exercices dont il s'agit, outre qu'ils formeraient une excellente répétition, apprendraient aux élèves à coordonner leurs idées, à les exposer avec clarté et à parler en public.

La commission de surveillance de l'Institut reste composée de MM. *Jacquemyns*, membre de la Chambre des Représentants, président; *Stas*, membre de l'Académie des sciences; *Verheyen*, directeur de l'école vétérinaire; *Docq-Delrue*, bourgmestre de Gembloux, et *Crousse*, propriétaire-cultivateur, à Rhisnes. Le zèle qu'elle déploie montre que tous ses membres sont pénétrés de l'importance de leur mission.

Le budget de l'Institut, pour l'exercice 1864, s'élève à la somme de fr. 74,183 20 c^{s}, qui se décompose comme suit :

Personnel administratif.	fr.	14,050 »
Personnel enseignant		23,800 »
Gens de service		4,150 »
Frais spéciaux des cours et des collections.		4,750 »
Bibliothèque		1,200 »
Frais des cultures expérimentales.		2,000 »
Bourses des élèves		1,550 »
Frais de médecin et de pharmacien		150 »
Loyer des bâtiments; intérêt et amortissement des dépenses de construction		15,308 01
Assurance et contributions.		625 19
Entretien du mobilier et du matériel		600 »
Entretien des bâtiments		500 »
Lingerie et blanchissage		200 »
Chauffage et éclairage		2,200 »
Frais de bureau et d'administration		800 »
Dépenses diverses et imprévues		2,300 »
TOTAL.	fr.	74,183 20

II. — PERSONNEL ADMINISTRATIF ET ENSEIGNANT.

Le personnel qui, aux termes de l'article 6 de l'arrêté organique du 30 août 1860, devait être attaché à l'Institut pour l'administration et l'enseignement, se trouve maintenant au complet; la seconde place de surveillant qui restait vacante ayant été conférée provisoirement, par arrêté du 7 mai 1863, au sieur J. Schlag, ancien élève diplômé de l'école normale de Nivelles. Cet employé, dont le traitement a été fixé à 1200 francs, remplit en même temps les fonctions de commis aux écritures.

Les employés du service intérieur sont au nombre de cinq, comprenant un garçon de laboratoire, trois domestiques et un concierge.

Il y a en outre un cuisinier, dont le salaire est prélevé sur le produit de la pension des élèves.

Par application de l'article 74 du règlement du 4 septembre 1860, le directeur, le sous-directeur, le jardinier-démonstrateur, l'économe, le surveillant et les répétiteurs Dubois et Leyder sont logés dans l'établissement.

Tous les membres du personnel enseignant et administratif ont obtenu, par suite de la mesure générale relative à l'amélioration de la position des fonctionnaires de l'État, une augmentation de 10 pour cent de leurs traitements respectifs.

Aux termes de l'article 22 de l'arrêté organique du 30 août 1860, les professeurs de l'Institut reçoivent, à titre de minerval, la somme qui reste disponible après qu'on a prélevé sur le montant de la rétribution payée par les élèves, les frais d'entretien des internes et l'indemnité allouée à la société agricole et industrielle de Gembloux, du chef des services qu'elle rend à l'établissement au point de vue de l'instruction pratique.

Ce minerval s'est élevé, pour l'année 1863, à fr. 4225 22 c^s^.

Tous les employés de l'Institut s'acquittent convenablement de leurs fonctions. Le directeur se loue surtout du zèle et de l'aptitude dont les professeurs et les répétiteurs font preuve.

J'ai constaté, par l'inspection du registre tenu en exécution de l'article 8 du règlement du 4 septembre 1860, que les leçons et les répétitions se font avec toute la régularité désirable.

III. — Élèves.

Population de l'école. — L'Institut de Gembloux est actuellement fréquenté par trente et un élèves. Dix composent la division inférieure, douze la division moyenne, six la division supérieure; il y a, en outre, trois élèves libres.

Voici les noms des élèves, ainsi que divers renseignements qui les concernent :

N°s d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	Ages.	PROFESSIONS des PARENTS.	DOMICILES.	Observations.
	Division inférieure.				
1	De la Cuadra, Frédéric . .	19	Propriétaire. . . .	Santander (Espagne) . .	Interne.
2	De la Cuadra, Henri . . .	21	Id.	Id. . .	Id.
3	Jorissen, Victor	22	Avoué.	Aix-la-Chapelle (Prusse). .	Externe.
4	Dumortier, Benoît. . . .	20	Propriétaire. . . .	Bruxelles.	Id.
5	Krusenstern, Étienne. . .	24	Id.	Koninchy (Pologne). . .	Id.
6	Leroy, Alexandre	17	Ex-maréchal-ferrant .	Bouge.	Interne.
7	Materne, Jules.	16	Négociant.	Gilbressée	Id.
8	Quaëk, Victor	18	Id.	Gladbach (Prusse). . . .	Id.
9	Gantois, Auguste	22	Propriétaire. . . .	Keyen (Hainaut)	Id.
10	Veillet, J.-B.	25	Id.	Vichy (France).	Externe.
	Division moyenne.				
11	Bourgeois, Achille. . . .	22	Propriétaire. . . .	Bruxelles.	Externe.
12	Cartuyvels, Oscar. . . .	19	Industriel.	Lens-Saint-Remy . . .	Id.
13	Corr, Albert.	17	Peintre.	Bruxelles.	Interne.
14	De Molinari, Edmond. . .	17	Professeur.	Bruxelles.	Id.
15	Briquet, Camille	18	Propriétaire. . . .	Gembloux	Externe.
16	Dubois, Louis	18	Id.	Templeuve.	Interne.
17	Dumortier, Omer	24	Id.	Bruxelles.	Externe.
18	Gurgikian, Hoannes . . .	19	Id.	Constantinople.	Interne.
19	Hensmans, Jules	18	Id.	Winxele.	Id.
20	Rauscent, Émile	18	Cultivateur	Huppaye.	Id.
21	Staquet, J.-B.	18	Négociant.	Gembloux	Externe.
22	Wauthier, Charles. . . .	17	Industriel.	Cras-Avernas	Id.
	Division supérieure.				
23	Brixhe, Louis	21	Propriétaire. . . .	Spa	Interne.
24	De Franquen, Joseph. . .	19	Id.	Isnes.	Id.
25	Hoornaert, Edmond . . .	20	Industriel.	Wareghem.	Id.
26	Piret, Ernest	22	Propriétaire. . . .	Silenrieux	Id.
27	Robert, Louis-J.	19	Cultivateur	Sauvenière.	Externe.
28	Schaack, Léopold. . . .	22	Id.	Tervueren	Interne.
	Élèves libres.				
29	Carvalho, Ricardo. . . .	24	Propriétaire. . . .	Brésil.	
30	Istas, Ferdinand	26	Id.	Neerlanden.	
31	Lorange, Pierre	22	Id.	Frédérickstadt (Norwége) .	

Les élèves qui sont renseignés comme externes, dans le tableau ci-dessus, font un cours complet d'études, et ils sont soumis, quant aux exercices théoriques ou pratiques, aux mêmes obligations que les internes. Les élèves libres ne suivent que certains cours.

Il résulte des indications de ce tableau, que sur les vingt-huit élèves réguliers il y a dix-sept internes et onze externes. Sous le rapport de la nationalité, les trente et un jeunes gens qui fréquentent l'Institut se divisent comme suit :

Belges.	22
Français	1
Prussiens.	2
Espagnols.	2
Polonais	1
Norwégien	1
Brésilien	1
Turc	1
TOTAL. . . .	31

Cinq élèves ont obtenu des bourses de l'État qui varient de 200 à 450 francs et qui s'élèvent ensemble à 1550 francs.

Depuis l'ouverture de l'Institut, qui a eu lieu le 8 janvier 1861, l'établissement a reçu soixante-quinze élèves, sur lesquels il y a quarante-trois Belges et trente-deux étrangers.

Le Wurtemberg, la Turquie, la Norwége et le Brésil, ont envoyé respectivement un élève;

L'Espagne et la Valachie ont fourni chacune deux élèves;

La France en a donné trois;

La Russie et la Prusse cinq;

Et onze sont venus de la Pologne.

Les admissions se sont donc élevées, en moyenne, à dix-neuf par année.

Application. — Afin que l'on puisse juger de la marche des études à l'Institut agricole, j'ai réuni, dans le tableau ci-après, les résultats fournis, depuis le commencement de l'année scolaire jusqu'au moment de mon inspection, par les répétitions et les interrogations que les professeurs doivent faire aux leçons.

Ces résultats, en ce qui concerne la division supérieure, sont très-favorables; deux élèves seulement n'ont pas obtenu la moyenne sur une branche, l'économie rurale.

Pour la section moyenne, les cotes sont assez satisfaisantes; un élève laisse à désirer pour le génie rural, et un élève pour le droit rural; en outre, trois élèves sont en dessous de la moyenne pour la chimie.

Dans la section inférieure, les études ne marchent pas aussi bien, car sur les six élèves internes qui figurent au tableau, il y en a quatre qui, dans une ou plusieurs branches, n'ont pas réuni la moitié des points correspondants à un travail parfait.

Résultats des interrogations et des répétitions pour les quatre premiers mois de l'année scolaire 1863-1864.

NOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DE POINTS OBTENUS SUR CENT.								
	Culture.	Zoo-technie.	Génie rural.	Histoire naturelle.	Physique.	Chimie et technologie.	Droit rural.	Économie rurale.	Comptabilité.
Division inférieure.									
De la Cuadra, H. .	78.»	87.»	73.»	82.5	85.4	77.8	»	»	»
De la Cuadra, F. .	83.»	85.»	51.7	75.8	79.5	74.6	»	»	»
Materne, J. . .	45.»	64.5	65.6	39.»	73.»	46.»	»	»	»
Leroy, Alex. . .	55.4	40.»	76.»	39.»	45.7	35.»	»	»	»
Veillet, J.-B. . .	82.»	46.»	64.»	82.6	78.7	76.»	»	»	»
Gantois, Aug. . .	43.5	62.5	60.»	49.5	73.5	69.7	»	»	»
Division moyenne.									
Corr, Albert. . .	72.5	65.»	50.»	65.»	»	50.7	75.»	»	»
De Molinari. . .	50.»	70.»	60.»	62.5	»	62.9	25.»	»	»
Rauscent. . . .	53.5	55.»	53.»	64.4	»	20.»	»	»	»
Hensmans . . .	60.»	52.8	55.»	54.4	»	56.»	»	»	»
Wauthier. . . .	62.5	80.»	74.»	75.6	»	69.5	87.5	»	»
Dubois	70.»	83.7	75.5	75.6	»	59.»	75.»	»	»
Staquet	65.»	58.»	55.5	60.»	»	51.»	67.5	»	»
Briquet	58.»	53.7	40.»	53.»	»	32.7	50.»	»	»
Cartuyvels . . .	67.5	51.5	65.»	65.»	»	42.5	»	»	»
Bourgeois. . . .	65.»	72.»	65.»	68.»	»	55.»	75.»	»	»
Gurgikian . . .	60.»	64.»	48.»	62.5	»	»	»	»	»
Division supérieure.									
Schaack. . . .	51.»	66.2	68.»	60.»	»	»	»	51.»	72.5
Brixhe.	51.6	61.3	60.»	80.»	»	75.»	»	56.5	75.»
Piret.	73.7	70.3	»	80.»	»	»	»	62.5	75.»
Hoornaert . . .	51.»	53.7	60.»	90.»	»	»	»	40.7	75.»
Robert.	52.»	55.5	52.»	»	»	»	»	31.»	»
De Franquenne .	64.1	65.»	50.»	80.»	»	65.»	»	57.5	»

Je rendrai compte, plus loin, des examens généraux et des examens de sortie qui ont eu lieu à la fin de l'année scolaire 1862-1863.

Discipline. — Tous les faits concernant la discipline sont régulièrement consignés dans un registre, comme le prescrit l'article 4 de l'arrêté ministériel du 4 septembre 1860.

Bien que l'on s'attache à réprimer les moindres écarts des élèves et à maintenir une discipline sévère, le nombre de punitions que l'on doit infliger n'est pas très-considérable et la plupart d'entre elles sont généralement la conséquence de fautes légères, en sorte que l'on ne peut que se féliciter de l'esprit d'ordre qui règne parmi les élèves internes.

Pendant les quatre premiers mois de l'année scolaire courante, dix élèves ont été punis pour des fautes légères : l'un a encouru trois consignes, quatre en ont encouru deux et les cinq autres une seule.

La conduite des élèves externes n'a donné lieu à aucune plainte sérieuse.

Régime matériel. — Le régime matériel auquel les élèves de l'Institut sont soumis ne laisse rien à désirer, et il me paraît du reste parfaitement approprié à la catégorie de jeunes gens auxquels cet établissement est spécialement destiné.

Toutes les pièces affectées à leur usage sont convenablement meublées et tenues avec beaucoup de propreté.

La plupart des élèves ont obtenu cette année des chambres séparées; six d'entre eux seulement couchent dans un dortoir commun.

Le lever a lieu à 5 1/2 heures; après un quart d'heure consacré à la toilette, les élèves se mettent à l'étude jusqu'au moment du déjeûner, qui est servi à 7 heures. Les travaux recommencent à 8 heures et se poursuivent jusqu'à 7 1/2 heures du soir, sauf une interruption de 12 1/2 à 1 1/2 heure pour le dîner, et de 4 à 4 1/2 heures pour une récréation. Le souper a lieu à 7 1/2 heures et le coucher à 8 1/2 heures en hiver.

L'ordinaire des trois repas quotidiens est réglé, conformément à l'article 27 du règlement du 4 septembre 1860; les aliments sont de bonne qualité et préparés avec tous les soins désirables.

Le relevé des matières de consommation qui ont été employées en 1863, pour le service du pensionnat, accuse une dépense de fr. 9160 89 c^{s}.

Cette dépense se répartit sur 5550 jours de présence, ce qui fait ressortir le prix de la nourriture à fr. 1 65 c^{s} environ par tête et par jour.

Pendant les récréations, les élèves peuvent se livrer à des exercices gymnastiques, au moyen d'appareils variés qui ont été établis dans le préau.

État sanitaire. — Les frais de médecin et de pharmacien se sont élevés seulement à fr. 248 87 c^{s}, pour l'année 1863, ce qui démontre suffisamment que l'état sanitaire de l'Institut est aussi bon que l'on peut le souhaiter.

IV. — Examens.

Examens de sortie. — Les examens pour les élèves de l'Institut qui avaient terminé leurs études à la fin de l'année scolaire 1862-1863, et qui désiraient obtenir un diplôme de capacité, ont eu lieu les 19, 20 et 21 août, devant un jury présidé par l'inspecteur de l'agriculture et composé de MM. Le Jeune, directeur de l'éta-

blissement, Fouquet sous-directeur, Dewilde, Malaise, Scheler et Tommelin, professeurs.

Trois récipiendaires, se sont présentés, mais aucun d'eux n'a satisfait aux conditions prescites par l'arrêté du 7 mars 1863.

Si l'on réfléchit que, à l'exception du président, le jury était exclusivement composé de professeurs de l'Institut, on ne peut que féliciter ceux-ci d'avoir eu dans cette circonstance le courage de mettre au-dessus de leur amour-propre leur devoir, l'intérêt des études et la véritable réputation de l'établissement qui repose, non sur le nombre de diplômes qui seront délivrés, mais sur la capacité de ceux qui les obtiendront.

Le conseil de perfectionnement, dans sa séance du 22 août 1863, s'est préoccupé de cet échec : il a pensé que celui-ci provenait en partie de ce que l'examen final comprenait un trop grand nombre de matières, et de ce qu'on y faisait figurer des branches que les élèves avaient étudiées depuis un et deux ans sans qu'ils eussent le temps de les revoir au dernier moment. Il a signalé aussi le découragement qui s'était emparé des élèves lorsqu'ils ont su que l'on ne conférerait aucun titre spécial à ceux qui auraient satisfait aux examens de sortie, et il a émis l'avis qu'il avait lieu de revenir sur cette décision.

Les observations du conseil me paraissent mériter d'être prises en sérieuse considération; elles sont de nature à faire modifier notablement l'arrêté du 7 mars 1863, auquel, du reste, il conviendrait d'apporter en tout état de cause plusieurs changements que j'ai signalés dans mon rapport du 1er septembre 1863.

Examens généraux. — Les examens généraux, destinés à faire apprécier si les élèves de la première et de la seconde année d'étude possèdent les connaissances nécesaires pour être admis respectivement aux cours supérieurs, ont eu lieu dans la seconde quinzaine du mois d'août 1863.

Le résultat de ces examens, combiné avec les cotes des interrogations, des répétitions, des compositions trimestrielles et des travaux pratiques de l'année, conduit au classement ci-après, le *maximum* de points pour chaque branche étant représenté par cent.

NOMS DES ÉLÈVES.	MOYENNE GÉNÉRALE DES POINTS OBTENUS en						Total.
	Agriculture.	Sciences physiques et chimiques.	Zootechnie.	Histoire naturelle.	Génie rural.	Comptabilité et Droit rural.	
Division inférieure.							
							Sur 500 points.
Dubois	84.27	80. »	79.41	86.37	79.19	»	81.84
Wauthier	77.95	76.25	87.26	84.85	66.10	»	78.50
Bourgeois	72.33	55. »	73.64	73.50	59.21	»	66.73
Cartuyvels	75.16	55. »	71.83	52.75	59.37	»	62.82
De Molinari	64.39	55. »	76.08	56.25	47.52	»	59.84
Rauscent	68.42	57.50	69.08	42.79	58.25	»	59.24
Corr	61.49	48.75	67.24	54. »	44.80	»	55.25
Staquet	60.07	32.05	59.06	61.62	52.45	»	54.94
Hensmans	56.24	35. »	50.95	51.58	51.12	»	50.77
Briquet	67.15	30. »	60.81	42.75	52.62	»	50.66
Gurgikian	63.75	28.75	59.79	66.62	26.07	»	49. »
Steurs	42.01	40. »	64.76	44.87	34.37	»	45.20
Gantois	42.57	12.50	55. »	10.46	57.12	»	35.53
Division moyenne.							
							Sur 600 points
Piret	70.45	56.66	80.71	72.81	68.98	78.05	71.27
Hoornaert	53.39	65. »	65.34	76.04	66.58	61.37	64.62
Schaack	66.15	55. »	72.95	59.16	62.70	60.37	64.22
Brixhe	65.10	48.33	58.50	60.54	64.37	62.58	59.90
De Franquenne	61.89	61.66	62.95	63.93	48.77	51.66	58.46
Robert	61.50	48.33	74.60	64.04	54.08	40.41	57.16

Il résulte des renseignements contenus dans ce tableau que les six élèves de la seconde année d'étude ont pu être admis à la division supérieure, et que sur treize élèves de la première section, il y en a eu trois qui n'ont point obtenu la moyenne nécessaire pour passer à la section moyenne.

Examens d'admission. — Les examens d'admission, pour l'année scolaire 1863-1864, ont eu lieu le 17 octobre 1863, en présence de l'inspecteur de l'agriculture, devant un jury composé de MM. Lejeune, Fouquet, Tommelin et Leyder.

Trois récipiendaires, les sieurs Alex. Leroy, J.-B. Veillet, J.-F. Materne, se sont présentés; ils ont respectivement obtenu 88,107 et 106 points sur un *maximum* de 140, en sorte qu'ils ont été admis.

En outre, les sieurs Krusenstern, de Pologne, Carvalho Ricardo, du Brésil et Dumortier, Omer, de S^{t}-Gilles, qui avaient déjà fréquenté précédemment l'Institut,

ont été autosisés à y rentrer, et les sieurs Istas, de Neerlanden, Lorange, de Frédérickstadt (Norwége), ancien élève diplômé de l'école d'horticulture de Gendbrugge, De la Cuadra, Henri, et De la Cuadra, Frédéric, de Santander (Espagne), Jorissen, Victor, d'Aix-la-Chapelle, Dumortier, Benoît, de S^t-Gilles et Quack, de Gladbach (Prusse), ont été reçus sans examen.

Le nombre des élèves nouveaux pour l'année scolaire courante, s'élève ainsi à treize.

V. — Locaux. — Matériel.

Tous les locaux de l'Institut sont tenus avec beaucoup d'ordre et de propreté.

Les collections scientifiques et la bibliothèque, qui n'ont pu être installées régulièrement jusqu'à cette heure, par suite de l'absence du matériel qu'elles nécessitaient, ne tarderont pas être organisées d'une manière qui ne laissera rien à désirer.

La salle destinée à la bibliothèque est maintenant garnie d'armoires sur tout son pourtour, et prête à recevoir les livres.

La vaste et intéressante collection des roches et des produits minéraux de la Belgique, qui est arrivée à l'Institut après avoir figuré à l'exposition de Londres, a été classée méthodiquement dans des montres construites expressément pour la recevoir.

Le musée agricole s'est enrichi d'un assez grand nombre d'instruments aratoires provenant des collections de l'Université de Liége.

VI. — Exploitation agricole.

L'exploitation agricole annexée à l'Institut pour l'instruction pratique des élèves comprend, comme précédemment, une étendue de 37 hectares 20 ares 98 centiares.

La ferme a été complétée par quelques constructions reconnues indispensables.

Un petit bâtiment a été établi pour abriter le fléau de la bascule et pour servir de refuge aux ouvriers; on a élevé un nouveau hangar pour remiser les chariots et d'autres instruments aratoires, tandis qu'une partie de l'ancien était appropriée pour recevoir des animaux d'élevage; enfin, on a doublé la porcherie, qui présente maintenant vingt-quatre loges, en élevant entre le nouveau et l'ancien bâtiment un pavillon qui renferme une vaste cuisine au rez-de-chaussée et un logement pour les domestiques à l'étage.

On a commencé, dans le potager, la construction d'un petit hangar pour les instruments de jardinage, et l'on se propose d'y établir prochainement une serre.

Le directeur de l'Institut ayant présenté, à la date du 2 août 1863, un compte-rendu très-détaillé sur les résultats de l'exploitation de la ferme, pour l'exercice 1862-1863, je ne m'occuperai point de cet objet. Je me bornerai à consigner ici le bilan des opérations, qui est arrêté le 30 avril; c'est l'époque que l'on juge la plus favorable, parce que les fourrages en magasin sont alors à peu près consommés et que le battage des céréales est terminé.

État de situation du capital de la ferme, au 30 avril 1863.

Actif.		Passif.	
Mobilier vivant . . . . . fr.	21,005 50	Matériaux trouvés à l'entrée en ferme. . . . . fr.	581 13
— mort.	6,605 16	Effets à payer	75 »
Denrées en magasin	7,516 07	Dettes passives.	5,757 52
Améliorations foncières. . . .	410 21	Solde : Capital net	51,801 57
Engrais en terre	13,666 44		
Avances aux cultures.	4,950 66		
Créances diverses.	4,086 82		
Espèces en caisse.	974 36		
Total. . . . fr.	58,215 22	Total. . . . fr.	58,215 22

Le capital net était, au 30 avril de l'année précédente, de fr. 46,725 17 c^{s}; il s'est donc accru, pendant le dernier exercice, de fr. 5076 40 c^{s}. Cette augmentation comprend une somme de fr. 2933 30 c^{s} mise à la disposition de l'Institut pour objets acquis sur le fonds du premier établissement, plus une somme de fr. 2143 10 c^{s} représentant le bénéfice réalisé sur l'exploitation.

Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant, si l'on a égard au peu d'étendue de la culture, au prix élevé du loyer et à la nécessité d'entreprendre pour l'instruction des élèves, des cultures expérimentales qui se soldent par une perte assez notable : celle-ci a été, en effet, de fr. 836 85 c^{s}, pour l'exercice 1862-1863.

La comptabilité en partie double, tenue pour la ferme et les produits utilisés au profit de l'Institut, en exécution de l'article 7 de la loi du 18 juillet 1860 et de l'article 45 du règlement du 4 septembre suivant, se trouve dans l'ordre le plus parfait, et il n'y a que des éloges à adresser à M. le professeur Damseaux pour les soins et l'intelligence qu'il apporte dans l'accomplissement de cette partie de sa mission.

Bruxelles, le 3 mars 1864.

L'Inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux,

J. LECLERC.

ANNEXE N° 9.

ÉCOLE D'HORTICULTURE DE L'ÉTAT, A VILVORDE.

Relevé des dépenses pendant l'année 1863.

Personnel enseignant	fr.	9,775 »
Frais d'entretien des élèves		10,300 »
Intérêts et amortissement des constructions (deux années). . . .		2,773 99
Location de 3 hectares 53 ares de terrain.		1,183 64
Gratifications des élèves		685 81
Dépenses diverses		410 07
Déficit de 1862.		487 65
TOTAL.	fr.	25,616 16
A déduire le produit de la pension payée par les élèves et l'encaisse de l'année.		4,057 83
MONTANT DE LA DÉPENSE NETTE. . . .	fr.	21,558 33

ANNEXE N° 10.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la Commission de surveillance, sur la situation de l'École d'horticulture de l'État, à Vilvorde, pour l'année 1863.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En vertu de l'arrêté organique du 30 août 1860, nous avons l'honneur de vous adresser notre rapport sur le résultat et la marche de l'École d'horticulture de l'État, à Vilvorde.

Le nouveau bâtiment, entièrement achevé, est aujourd'hui occupé par les élèves. La disposition intérieure en est bonne et répond aux exigences. Les classes d'études, les dortoirs, sont vastes et bien aérés. Le système de ventilation qui y est établi a été parfaitement bien compris.

Situé dans une localité saine, et éloigné des établissements industriels dont les miasmes délétères sont aussi nuisibles aux hommes qu'aux végétaux, ce local présente des avantages incontestables. Cependant cet éloignement est regrettable au point de vue des rapports qui doivent exister entre cette construction, les pépinières et l'habitation du directeur.

Nous ne pouvons passer sous silence l'ordre et la propreté qui règnent dans l'établissement, et qui méritent à juste titre une mention toute spéciale.

Les jardins sont vastes et entourés de murs qui, dans quelques années, seront tapissés de ces beaux espaliers que nous sommes habitués à voir et à admirer à Vilvorde.

La commission a éprouvé une vive satisfaction en constatant que son appel à la culture maraichère, cette branche si indispensable à tout jardinier, avait été entendu. L'espace qu'on y a consacré est vaste et bien exposé, et quoiqu'il faille un grand nombre d'années pour rendre le sol tout à fait propre à cette culture, les résultats obtenus en peu de mois sont satisfaisants. Un choix de bonnes graines a contribué à cette réussite. Le nombre de couches a été augmenté et les produits les plus utiles y sont représentés.

L'état prospère de ce jardin est dû aux soins constants de M. Spruyt, chargé de cette branche d'enseignement.

La partie du jardin réservée aux forceries nous a paru convenable; nous faisons des vœux pour l'achèvement de cette construction déjà commencée. Cette culture trop négligée dans notre pays, fait que nous sommes les tributaires des nations voisines pour les primeures.

Nous avons aussi à mentionner la culture des fraisiers forcés et des ananas, qui ne laisse rien à désirer.

L'arboriculture et la taille des arbres fruitiers, pratiquées déjà depuis longtemps à Vilvorde avec tant de succès, maintient toujours sa haute réputation. Les cours publics, pendant un certain temps interrompus par l'indisposition de M. De Bavay, ont été confiés à M. Debrichy, professeur d'arboriculture de l'école, qui a su dignement remplacer son chef et empêcher par là que ces cours si utiles fussent plus longtemps en souffrance.

MM. les membres de la commission de surveillance ont vu également avec satisfaction se réaliser le vœu exprimé par eux, quant à la création d'un musée pomologique, ou collection de fruits artificiels. Ce beau travail, confié à M. Buchetel, de Paris, répond à toutes les exigences; les caractères propres à chaque fruit ont été parfaitement saisis, et rendus avec la plus grande exactitude par cet artiste éminent.

S'il a été fait droit à la demande de MM. les commissaires, quant aux points susmentionnés, il en est un autre que le Gouvernement semble avoir perdu de vue, et qu'il est du devoir de MM. les commissaires de rappeler et de recommander vivement à sa sollicitude, c'est l'organisation d'un cours de langue flamande. L'établissement est fréquenté par un grand nombre de jeunes gens des provinces wallonnes, qui souvent à leur sortie de l'école sont engagés dans une province flamande, où ils se trouvent en contact avec des ouvriers flamands dont ils ne peuvent se faire comprendre, et ils perdent par là une grande partie des fruits de l'enseignement qu'ils ont reçu à l'école. Déjà l'année dernière, le conseil de perfectionnement avait signalé cette lacune regrettable. Nous nous permettons donc

d'insister de nouveau pour l'organisation de ce cours, dont nous sommes convaincus que M. le Ministre reconnaîtra avec nous la haute utilité.

L'école compte vingt-six élèves, y compris neuf jeunes gens admis au mois de septembre dernier, et dont le nombre est réparti comme suit : neuf élèves en première année, dix en seconde année, sept en troisième année; six élèves diplômés sont sortis de l'école; tous sont actuellement bien placés.

La conduite est généralement bonne, et aucune punition grave n'a été infligée depuis notre dernier rapport. L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

La commission a trouvée la comptabilité tenue d'une manière claire et nette, et les dépenses ont semblé être bien justifiées.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments de haute considération.

Bruxelles, le 31 décembre 1863.

Le Secrétaire, F. MULLER.

Le Président, CHRISTYN C^te^ DE RIBAUCOURT.

ANNEXE N° 11.

Rapport de l'Inspecteur de l'agriculture, sur la situation de l'École d'horticulture, à Vilvorde, pendant l'année scolaire 1863-1864.

I. — ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT. — DÉPENSES.

L'arrêté organique du 29 septembre 1860, relatif à l'école pratique d'horticulture établie à Vilvorde dans la propriété de M. Xavier De Bavay, et les règlements ministériels du 30 septembre 1860, pris en exécution dudit arrêté, n'ont subi, jusqu'à ce jour, aucun changement.

Aucune modification n'a été apportée non plus, depuis l'époque de mon dernier rapport, aux matières de l'enseignement ni à la subdivision des études entre les trois sections.

La commission de surveillance de cet établissement reste composée de *MM. le comte de Ribaucourt,* président; *Royer* et *Muller,* secrétaire.

Les dépenses auxquelles l'école a donné lieu pendant l'année 1863 se sont élevées à fr. 25,616 16 c^s^.

Le Gouvernement y est intervenu jusqu'à concurrence de 21,300 francs; le restant a été couvert par le produit de la pension des élèves, et comme celui-ci s'est élevé à fr. 4592 50 c^s^, il reste un boni de fr. 534 67 c^s^, à reporter aux recettes de 1864.

II. — Personnel enseignant.

L'état de santé du directeur de l'école le met, depuis plus d'un an, dans l'impossibilité absolue de donner les cours qui lui étaient attribués.

Un arrêté ministériel du 13 décembre 1862 les avait confiés provisoirement à M. le répétiteur Alfred Wesmael, mais cet état de choses n'eût pas longue durée, parce que ce fonctionnaire, appelé à la direction du Jardin botanique de Mons, ne tarda pas à donner sa démission, qui fut acceptée par arrêté ministériel du 20 juin 1863.

Afin de ne pas laisser en souffrance une partie importante de l'enseignement, le même arrêté avait désigné M. le professeur Driessen pour la chaire de botanique, et M. le démonstrateur Debrichy pour celle d'arboriculture, mais on reconnut bientôt que cette combinaison présentait des inconvénients graves, qui ne permettaient point de la maintenir. D'un côté, MM. Driessen et Debrichy n'avaient point assez de temps disponible pour suffire à la tâche nouvelle qui leur était imposée, et, d'un autre côté, pour les mettre à même de remplir celle-ci, même d'une manière incomplète, il eût fallu bouleverser tout à fait l'emploi du temps et attribuer aux cours théoriques une partie des heures qui étaient réservées précédemment aux travaux pratiques.

Par suite de ces circonstances, le Gouvernement a été conduit à nommer, pour remplacer M. Wesmael, un répétiteur qui fût en état de donner momentanément les leçons de botanique et d'arboriculture.

Le sieur Émile Wauters, de Remicourt (Liége), ancien élève de l'école de Vilvorde, a été choisi pour cet emploi, par arrêté ministériel du 30 septembre 1863.

Le sieur Arnold Joris, qui avait été nommé surveillant à titre provisoire, le 11 octobre 1862, a été confirmé dans ses fonctions, par arrêté ministériel du 28 novembre 1863.

M. le vicaire Bosman continue à prêter son concours à l'établissement, où il donne, les jeudis et les dimanches, des conférences sur la religion et la morale.

Voici le tableau des membres du personnel de l'école de Vilvorde, avec l'indication des traitements et indemnités qui leur sont allouées :

Noms des fonctionnaires.	Attributions.	Traitements.
De Bavay . . .	Directeur. . . . . fr.	3,000 »
Driessen	Professeur de français, d'arithmétique et de comptabilité.	1,500 »
Wauters. . . .	Répétiteur, maître d'étude, chargé provisoirement des cours de botanique et d'arboriculture . .	1,200 »
Füchs.	Professeur d'architecture des jardins	600 »
Debrichy. . . .	Démonstrateur	600 »
Spruyt.	Démonstrateur	1,300 »
Joris	Surveillant	1,000 »
Bosman	Aumônier.	400 »
	Total. . . . fr.	9,600 »

Les professeurs et les démonstrateurs s'acquittent convenablement de leurs fonctions; le registre tenu en exécution de l'article 8 du règlement du 30 septembre 1860, constate que, sauf les cas d'indisposition motivée, ces employés font preuve de toute l'assiduité désirable.

Depuis la rentrée jusqu'au 8 février, époque de mon inspection, il y avait eu, pour cause de maladie, quinze absences; un professeur s'est trouvé, en outre, dans l'impossibilité de se rendre à l'école, le 9 janvier dernier, par suite d'une chute occasionnée par le mauvais état dans lequel se trouvait le chemin qui y conduit.

Pareil fait démontre, une fois de plus, la nécessité qu'il y a d'améliorer cette communication, qui est impraticable pendant une grande partie de la mauvaise saison, circonstance d'autant plus fâcheuse que les professeurs sont obligés, pendant l'hiver, de se rendre à l'école avant que le jour soit venu.

Les conférences publiques sur la taille des arbres fruitiers, qui avaient été interrompues par la maladie de M. De Bavay, seront reprises cette année par M. Wauters.

III. — Élèves.

Population de l'école. — L'école de Vilvorde comptait l'année dernière vingt-six élèves, sur lesquels six ont terminé leurs études à la fin du mois d'août 1863, et trois ont quitté l'établissement avant cette époque. Neuf élèves nouveaux y ont été reçus, ensuite de l'arrêté ministériel du 7 octobre 1863, en sorte que la population actuelle de l'école a exactement la même importance que celle de l'année dernière. Elle se répartit de la manière suivante, entre les trois sections :

Division inférieure	9 élèves.
Division moyenne	10 id.
Division supérieure.	7 id.
Total. . . .	26 élèves.

Le tableau ci-après fait connaître les noms des élèves, leur âge, le domicile et la profession des parents, ainsi que la somme pour laquelle ils interviennent dans le prix de la pension et les bourses provinciales ou communales qui ont été accordées jusqu'à ce jour.

Tableau des élèves de l'École d'horticulture de Vilvorde, pour l'année scolaire 1863-1864.

NOMS ET PRÉNOMS.	DATES DE NAISSANCE.	PROFESSIONS des PARENTS.	DOMICILES.	PENSIONS.	BOURSES provinciales.	BOURSES communales.
Division inférieure.						
Nolevaux, Edouard-Alex.	12 juillet 1845.	Jardinier . . .	Houyet . . .	»	50 »	»
Mallien, Nestor-Joseph. .	29 octob. 1844.	Empl. des douan.	Martouzin-Neuville.	»	50 »	»
Sohie, Némy.	17 juillet 1844.	Cultivateur. . .	Hoeylart. . .	»	»	»
Descy, Félix-Joseph. . .	6 août 1845.	Ménagère . . .	Leygnon. . .	»	100 »	»
Hoste, Gustave	18 sept. 1846.	Jardinier . . .	Lattester. . .	»	49 98 p' un trimest.	»
Félicé, Henri.	13 juin 1847.	Cultivateur. . .	Hoeylart. . .	»	»	»
Dumont, Nicolas. . . .	2 juillet 1846.	Commis des accis.	Rochefort . .	»	50 »	»
Delcoigne, Charles. . .	15 sept. 1847.	Cultivateur. . .	Forest . . .	»	49 98 p' un trimest.	»
Dehasque, Benjamin . .	5 avril 1845.	Id. . . .	Crehen . . .	»	»	»
Division moyenne.						
Abraham, Zénobie. . .	2 février 1842.	Ouvrier d'usine .	Marchin. . .	»	125 »	»
Boen, Henri	15 juillet 1844.	Cultivateur. . .	Vilvorde. . .	»	200 »	»
Delvaux, Louis	12 nov. 1844.	Id. . . .	Id. . .	»	200 »	»
Espagne, Louis. . . .	8 février 1842.	Jardinier . . .	Gors-op-Leeuw.	»	150 »	»
Leclercq, Albert. . . .	27 mars 1846.	Id. . . .	Cordes . . .	»	200 »	»
Paris, Olivien.	12 avril 1846.	Id. . . .	Heme. . . .	»	150 »	»
Stiénon, Émile	5 juin 1847.	Pensionné. . .	Severy . . .	»	150 »	»
Thomas, Louis	17 février 1844.	Cultivateur. . .	Hauthem. . .	»	200 »	»
Wannin, Auguste . . .	7 sept. 1843.	Jardinier . . .	Mezières. . .	»	200 »	»
Wustefeld, Adolphe. . .	9 mai 1844.	Maçon	Courcelles . .	»	200 »	»
Division supérieure.						
Dewyse, Gustave. . . .	17 juillet 1844.	Jardinier . . .	Dixmude. . .	»	200 »	»
Fosty, Eugène	14 février 1841.	Cultivateur. . .	Saint-Vincent.	»	200 »	»
Gillet	19 juillet 1844.	Tailleur. . . .	Beauraing . .	»	150 »	»
Hallet	19 octob. 1844.	Jardinier . . .	Trazegnies. .	»	100 »	»
Leloup, Xavier	12 mars 1845.	Cultivateur. . .	Burdinne . .	»	150 »	»
Moens	26 juin 1845.	Jardinier . . .	Erps-Querbs .	»	200 »	»
Noel	16 déc. 1844.	Domestique. . .	Walheim-St-Paul.	»	200 »	»

L'école ne renferme, cette année, aucun élève externe.

Application. — On peut juger de l'application et des progrès des élèves, par les notes résultant des interrogations que les professeurs font avant chaque leçon, par

les cotes des répétitions qui ont lieu pour les cours de botanique et d'arboriculture, et par les compositions trimestrielles.

J'ai réuni, dans les tableaux ci-après, les éléments relatifs au premier trimestre de l'année scolaire actuelle.

Résultat des interrogations, des répétitions et des travaux pratiques du premier trimestre de l'année scolaire 1863-1864.

NOMS DES ÉLÈVES.	Botanique.	Arboriculture.	Floriculture.	Culture maraîchère.	Français.	Comptabilité.	Arithmétique.	Architecture.	Total.	Travaux pratiques.
Division inférieure.										
	Max. 80 p.	Max. 120 p.	Max. 100 p.	Max. 120 p.	Max. 40 p.	Max. 40 p.	Max. 40 p.	Max. 60 p.	Max. 500 p.	Max. 660 p.
Dehasque. . .	20.5	41.»	42.7	26.»	20.5	»	19.»	»	169.7	573.5
Delcoigne. . .	54.»	73.5	56.6	68.5	21.»	»	25.»	»	296.6	629.»
Descy. . . .	51.»	70.»	57.7	50.5	24.7	»	22.5	»	276.4	642.»
Dumont . . .	55.5	64.5	50.5	50.»	24.5	»	23.5	»	246.5	656.»
Félicé. . . .	62.5	85.»	53.9	71.»	33.»	»	28.»	»	333.4	513.5
Jloste. . . .	55.5	80.»	57.7	66.5	29.5	»	25.»	»	314.2	601.5
Mallien . . .	62.5	84.5	55.5	74.»	34.»	»	32.»	»	342.5	590.»
Noleveaux. . .	67.»	88.5	68.5	84.5	30.»	»	20.»	»	367.5	591.»
Solie	63.5	84.5	63.3	79.5	25.5	»	25.5	»	339.8	646.»
Division moyenne.										
									Max. 600 p.	
Abraham. . .	60.5	88.5	57.»	77.»	20.»	17.7	21.5	41.5	383.7	646.5
Boen	50.»	75.»	55.»	65.5	16.»	15.»	21.5	31.»	326.8	601.5
Delvaux . . .	63.»	88.5	65.5	81.»	24.5	20.5	24.5	38.»	405.5	656.»
Espagne . . .	49.5	78.»	62.»	76.5	16.5	13.5	15.»	25.5	336.5	646.»
Leclercq . . .	41.»	75.»	59.»	50.5	10.»	10.5	10.»	30.5	286.5	642.»
Paris	45.5	71.»	51.5	47.5	8.»	7.8	7.5	25.»	263.8	657.»
Stiennon. . .	67.»	93.»	67.5	97.»	34.»	32.7	33.»	35.5	459.7	648.»
Thomas . . .	64.5	90.»	66.5	82.2	33.5	20.»	34.»	35.5	435.2	627.»
Wannin . . .	51.5	81.»	60.»	77.»	28.»	26.5	30.»	41.5	395.5	627.»
Wustefeld. . .	66.»	90.»	60.5	85.»	26.5	25.»	27.5	40.»	418.5	659.»
Division supérieure.										
									Max. 560 p.	
Dewyse . . .	62.»	93.»	56.»	91.5	33.»	»	33.»	37.»	405.5	651.»
Fosty. . . .	66.»	99.»	73.»	97.5	37.»	»	37.»	48.»	457.5	613.»
Gillet	63.5	94.»	69.5	74.»	25.»	»	8.»	40.5	374.5	651.»
Hallet. . . .	61.5	93.»	67.»	85.5	24.»	»	15.5	35.»	379.5	654.»
Leloup. . . .	60.5	91.5	62.5	78.5	29.5	»	26.»	36.5	385.»	644.»
Moens. . . .	58.5	88.5	61.5	75.5	26.»	»	24.»	39.»	373.»	644.»
Noël	58.5	87.»	59.»	76.5	24.»	»	17.»	39.»	361.»	655.5

Résultat des compositions du premier trimestre de l'année scolaire 1863-1864.

NOMS DES ÉLÈVES.	Botanique.	Arboriculture.	Floriculture.	Culture maraîchère.	Français.	Comptabilité.	Arithmétique.	Architecture.	Total.
Division inférieure.									
	Max. 80 p.	Max. 120 p.	Max 100 p.	Max. 120 p.	Max. 40 p.	Max. 40 p.	Max. 40 p.	Max. 60 p.	Max. 500 p.
Delhasque. . . .	10. »	80. »	72. »	40. »	16. »	»	20. »	»	238. »
Delcoigne . . .	55. »	102. »	75. »	85. »	21. »	»	25. »	»	363. »
Descy.	35. »	85. »	70. »	70. »	25. »	»	10. »	»	295. »
Dumont	»	88. »	65. »	60. »	23. »	»	15. »	»	251. »
Félicé.	68. »	105. »	90. »	80. »	35. »	»	35. »	»	413. »
Hoste.	30. »	95. »	66. »	75. »	15. »	»	5. »	»	284. »
Mallien	72. »	108. »	68. »	90. »	38. »	»	40. »	»	416. »
Noleveaux . . .	70. »	110. »	80. »	95. »	27. »	»	38. »	»	420. »
Sohie.	58. »	100. »	73. »	85. »	20. »	»	12. »	»	348. »
Division moyenne.									
									Max. 600 p.
Abraham. . . .	45. »	85. »	65. »	85. »	34. »	13. »	»	50. »	367. »
Boen.	50. »	65. »	75. »	70. »	27. »	7. »	7. »	35. »	336. »
Delvaux. . . .	72. »	95. »	90. »	95. »	29. »	30. »	33. »	45. »	489. »
Espagne. . . .	43. »	80. »	72. »	75. »	30.5	15. »	10. »	30. »	355.5
Leclercq. . . .	44. »	55. »	68. »	65. »	30. »	11. »	8. »	40. »	321. »
Paris.	40. »	75. »	69. »	60. »	»	5. »	5. »	45. »	290. »
Stiennon. . . .	70. »	100. »	95. »	100. »	36. »	23. »	15. »	40. »	489. »
Thomas	65. »	90. »	70. »	90. »	35.5	27. »	30. »	45. »	452.5
Wannin	»	78. »	78. »	80. »	39.5	25. »	20. »	40. »	360.5
Wustefeld . . .	75. »	105. »	80. »	105. »	39. »	32. »	10. »	45. »	500. »
Division supérieure.									
									Max. 500 p.
Dewyse	70. »	108. »	85. »	110. »	35. »	»	35. »	35. »	478. »
Fosty.	68. »	110. »	83. »	105. »	38. »	»	40. »	55. »	499. »
Gillet.	65. »	100. »	80. »	100. »	27. »	»	10. »	45. »	427. »
Hallet.	60. »	98. »	77. »	105. »	17. »	»	15. »	50. »	420. »
Leloup	62. »	98. »	75. »	85. »	32. »	»	20. »	40. »	412. »
Moens.	63. »	106. »	95. »	95. »	39. »	»	30. »	30. »	458. »
Noël	55. »	90. »	70. »	90. »	34. »	»	17. »	35. »	391. »

D'après le premier de ces tableaux, trois élèves seulement de la division inférieure sont en dessous de la moyenne.

Dans la seconde année d'étude, on trouve qu'un élève laisse à désirer pour cinq branches, deux élèves pour quatre, un pour deux, et un autre pour une branche.

Enfin dans la division supérieure trois élèves n'ont pas un nombre suffisant de points en arithmétique.

Les cotes relatives aux travaux pratiques sont de beaucoup supérieures à la moyenne pour tous les élèves.

Les chiffres consignés dans le second tableau sont très-satisfaisants, si l'on envisage l'ensemble des compositions, puisque deux élèves seulement sont en dessous de la moyenne générale. Il en est de même, lorsque l'on considère séparément les diverses branches, en ce qui concerne l'arboriculture, la floriculture, la culture maraichère et l'architecture de jardins; mais la moitié des élèves s'est montrée d'une faiblesse désespérante en arithmétique, et plusieurs laissent à désirer en comptabilité, en botanique et en orthographe.

Je rendrai compte plus loin des résultats des examens qui ont eu lieu à la fin de l'année scolaire 1862-1863; ils témoignent en faveur de l'application des élèves et de la marche des études durant cette période.

Discipline. — La conduite des élèves laisse peu de chose à désirer. En général ils sont obéissants et respectueux, ils remplissent exactement leurs devoirs religieux, et ils s'acquittent avec zèle et ponctualité des travaux qui leur sont confiés.

Durant la période du 19 octobre 1863 au 6 février 1864, le nombre total des punitions infligées a été de cinquante, réparties sur vingt et un élèves, et le plus grand nombre de punitions encourues par un même élève s'est élevé à cinq.

Les punitions infligées aux élèves ont pour effet de réduire l'importance de la gratification pécuniaire qui peut leur être accordée en vertu des articles 73 et 74 du règlement ministériel du 30 septembre 1860.

Pendant les seize premières semaines de la présente année scolaire, les gratifications se sont élevées à fr. 261 59 c^{s} pour vingt-six élèves, soit en moyenne à fr. 10 06 c^{s} par élève. Le *maximum* a été de fr. 12 04 c^{s} et le *minimum* de fr. 5 98 c^{s}.

Vêtements. — Tous les élèves sont en possession du trousseau et de l'uniforme prescrits par l'article 30 du règlement d'ordre intérieur.

Leurs habillements sont propres et bien entretenus.

État sanitaire. — Aucune maladie grave ne s'est produite depuis la rentrée, parmi les élèves de l'école de Vilvorde. Il n'est survenu que des indisposions légères, de courte durée et qui ont atteint dix élèves.

IV. — Examens.

Examens d'admission. — Les concours d'admission ont eu lieu, conformément à l'article 20 du règlement du 30 septembre 1860, dans la seconde quinzaine de septembre, en présence du directeur de l'école et de M. Muller, secrétaire de la commission de surveillance.

Dix-huit jeunes gens s'étaient fait inscrire pour y prendre part, et dix-sept se sont présentés.

Sur ce nombre, douze ont fait preuve de connaissances suffisantes pour être admis à l'école, mais on a jugé à propos de n'en recevoir que neuf, pour compléter le nombre ordinaire des élèves.

Voici le résultat des épreuves que les neuf récipiendaires admis ont subies sur la lecture, l'orthographe et l'arithmétique, la valeur d'une réponse parfaite étant représentée par vingt points pour chaque branche.

NOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DE POINTS.			
	Lecture.	Orthographe.	Arithmétique.	TOTAL sur 60 points.
Noleraux, Édouard-Alexis.	20	20	20	60
Mallien, Nestor-Joseph.	14	20	20	54
Sohie, Remy	18	14	20	52
Descy, Félix-Joseph.	16	12	20	48
Hoste, Gustave	18	8	20	46
Félicé, Henri	10	14	20	44
Dumont, Nicolas.	10	12	20	42
Delcoigne, Charles	20	12	8	40
Dehasque, Benjamin	8	10	20	38

Deux des récipiendaires ne se trouvaient pas dans les conditions d'âge requises par l'article 17 de l'arrêté organique du 29 septembre 1860, mais comme ils avaient la force physique nécessaire pour se livrer aux travaux pratiques, une exception a été faite en leur faveur.

Examens généraux. — Les examens généraux destinés à faire apprécier si les élèves des deux premières années d'étude possèdent les connaissances nécessaires pour être admis respectivement aux divisions supérieurs, ont eu lieu les 26 et 27 août 1863, en présence du directeur de l'école et d'un délégué de la commission de surveillance.

Ils ont donné les résultats ci-après, dans lesquels, aux termes de l'article 33 du règlement du 30 septembre 1860, on a tenu compte des interrogations, des répétitions, des compositions et des travaux pratiques de l'année.

DIVISION INFÉRIEURE.

ÉPREUVES.	MAXIMUM.	NOMBRE DE POINTS OBTENUS PAR LES ÉLÈVES									
		Stiénon.	Wastefeld.	Delvaux.	Thomas.	Abraham.	Wannin.	Espagne.	Leclercq.	Paris.	Boen.
Théoriques.	500.»	575.»	558.»	548.5	552.»	509.5	515.»	514.2	245.5	233.8	285.7
Pratiques .	660.»	599.»	614.»	622.»	590.»	622.»	587.»	577.»	594.»	602.»	462.»
TOTAUX.	1,160.»	974.»	972.»	970.5	942.»	951.5	900.»	891.2	839.5	855.8	745.7

DIVISION MOYENNE.

ÉPREUVES.	MAXIMUM.	NOMBRE DE POINTS OBTENUS PAR LES ÉLÈVES						
		Fosty.	Dewyse.	Hallet.	Gillet.	Noël.	Leloup.	Moens.
Théoriques . . .	600.»	498.»	446.»	417.»	409.7	390.»	422.»	564.»
Pratiques . . .	660.»	628.»	621.»	649.»	608.»	581.»	530.»	585.»
TOTAUX.	1,260.»	1,26.»	1,067.»	1,066.»	1,017.7	971.»	952.»	949.»

Tous les élèves dont il est question ci-dessus ont donc satisfait aux conditions nécessaires pour passer respectivement à une division supérieure.

Deux élèves ayant déjà doublé une fois, et ne se sentant point de force à subir l'examen de passage à la fin de l'année scolaire 1862-1863, ont quitté spontanément l'école.

Examens de sortie. — Les examens de sortie pour les élèves qui avaient achevé leurs études durant l'année scolaire 1862-1863, ont eu lieu les 28 et 29 août, devant un jury composé de MM. Gailly, faisant fonction de président, en l'absence de M. Royer, Schram, Rodigas, de Brichy et de Bavay, secrétaire.

Des six élèves qui composaient la division supérieure, cinq ont satisfait aux épreuves théoriques et pratiques prescrites par les articles 41 et 42 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, et ils ont obtenu en conséquence un diplôme de capacité. Un élève a dû être ajourné.

Le tableau ci-après fait connaître le résultat des épreuves subies par ces élèves.

ÉPREUVES.	MAXIMUM.	NOMBRE DE POINTS OBTENUS PAR LES ÉLÈVES					
		Stennuit.	Daumerie.	Chevalier.	Hicter.	Petit-Jean.	Dehaes.
Théoriques	660 »	410.»	415.»	410.»	395.»	355.»	325.»
Pratiques	660.»	460.»	410.»	390.»	380.»	420.»	310.»
TOTAUX.	1,320.»	870.»	825.»	800.»	775.»	775.»	635.»

Les cinq élèves diplômés ont réussi déjà à se procurer des positions convenables. Le sieur Chevalier est entré comme jardinier chez M^me^ la baronne Gillis, au château de Molembaix (Hainaut). Le sieur Hicter, chez M. Kaison, à Hocht près Maestricht, le sieur Petit-Jean chez M^me^ Blanche Hauzeur, à Verviers, le sieur Stennuit chez M. de L'Espée, à Sandronviller (France), et le sieur Daumerie au Waux-hall, à Mons.

V. — Locaux. — Matériel.

Les locaux consacrés au service de l'école de Vilvorde, de même que les serres et les jardins destinés à l'instruction pratique des élèves, sont convenablement entretenus dans toutes leurs parties.

J'en ai donné, dans mon rapport de l'année dernière, une description détaillée qu'il est inutile de reproduire ici. Je dirai seulement que l'on n'a point satisfait jusqu'à ce jour aux observations que j'avais présentées relativement à la disposition vicieuse des bancs dans les auditoires, et à l'absence d'estrades pour les professeurs. M. de Bavay se propose de remédier prochainement aux inconvénients que présente l'état de choses actuel.

On a commencé à former une collection de fruits plastiques qui, lorsqu'elle sera complète, constituera une précieuse ressource pour l'enseignement. On compte déjà aujourd'hui une cinquantaine de variétés de poires, vingt-quatre variétés de pommes, une quinzaine de variétés de pêches, des abricots et des prunes. Ces fruits ont été moulés par M. Buchetet de Paris, dont les remarquables produits ont figuré à plusieurs reprises dans nos expositions.

VI. — Cours public de taille des arbres fruitiers.

Les conférences sur la taille des arbres fruitiers qui se donnaient habituellement à Vilvorde, ont été suspendues l'année dernière, par suite de l'état de santé de M. de Bavay; elles seront reprises cette année par M. Wauters, récemment attaché à l'école en qualité de répétiteur; il aura pour guide le *Traité pratique de la culture et de la taille des arbres fruitiers*, publié par M. de Bavay, dont la quatrième édition paraîtra incessamment.

Les cours pour la période d'hiver auront lieu du 14 février au 28 mars, pour les jardiniers de profession, et, du 18 février au 31 mars, pour les amateurs.

Des conférences analogues ayant été instituées dans ces derniers temps sur plusieurs points du pays, le Gouvernement a jugé à propos de constituer, pour l'examen des personnes qui, après les avoir suivies, désirent obtenir un diplôme de capacité, deux jurys qui siégent respectivement à Vilvorde et à Gendbrugge.

Celui de Vilvorde était composé, l'an dernier, de *MM. Royer*, président, *Gailly, Schram, Rodigas, de Brichy, Gillekens, Mallinus* et *de Bavay*, secrétaire.

Il a eu à examiner, dans les séances qu'il a tenues les 28 et 29 avril 1863, cinquante-neuf récipiendaires, savoir :

6	qui avaient suivi les	conférences	données à Courcelles,	par M. Gillekens.
2	id.	id.	à Bierghes,	par M. Hellembrandt.
9	id.	id.	à Louvain,	par M. Mallinus.
4	id.	id.	à Thuin,	par M. Buisseret.
30	id.	id.	à Anvers,	par M. de Beucker.
8	id.	id.	à Mons,	par M. Gustin.

Ving-cinq d'entre eux ont été ajournés, et trente-quatre ont obtenu le diplôme de capacité. Voici les noms de ces derniers, avec l'indication des conférences qu'ils avaient suivies.

Conférences de Courcelles. — Six diplomés.

Charron, Isidore, jardinier, à Loverval.
Moors, Albert, jardinier, à Barbençon.
Moors, Phocas, jardinier, à Barbençon.
Museau, Boniface, instituteur, à Gouy-lez-Piéton.
Fourneau, Charles, jardinier, à Liberchies.
Hanskens, Charles, jardinier, à Etichove.

Conférences de Louvain. — Sept diplomés.

Elskens, Jean-Henri, jardinier, à Cortenberg.
Vanderveken, Guillaume, cultivateur, à Neerysche.
Coësé, Paul, cultivateur, à Grand-Winxele.
Vanham, Pierre, cultivateur, à Herent.
Van Wyngaerde, Nicolas, cultivateur, à Louvain.
Cornelis, Guillaume, jardinier, à Holsbeek.
Enis, Louis, cultivateur, à Herent.

Conférences de Thuin. — Un diplomé.

Dubuis, François, facteur rural, à Beaumont.

Conférences d'Anvers. — Seize diplomés.

Van Elshocht, Corneille, jardinier à Waerloos.
Vanhove, Jean-Baptiste, jardinier, à Malines.
Bernaerts, Victor, jardinier, à Malines.
Van Montenaeken, V., amateur, à Anvers.
Vaes, Pierre, horticulteur, à Berchem.
Peersman, K.-L., instituteur, à Beveren.
Vermeulen, Pierre, jardinier, à Anvers.
Somers, François, jardinier, à Bouchout.
Van Lishout, François, jardinier, à Braeschaët.
Vervoort, Pierre, jardinier, à Deurne.
Vervoort, Dominique, jardinier, à Deurne.
Hendrickx, Joseph, jardinier, à Wommelghem.
Vanderaa, Corneille, jardinier, à Bouchout.
Desmedt, Isidore, pharmacien, à Gheel.
Berckelaers, Louis, jardinier, à Anvers.
Hendricks, Jacques, amateur, à Anvers.

Conférences de Mons. — Quatre diplomés.

Corduant, Arnold, jardinier, à Mons.
Launoy, Gustave, jardinier, à Wasmulle.
Bouchard, Alexandre, jardinier, à Mons.
Bourgeois, Nicolas, jardinier, à Mons.

Trois personnes qui avaient suivi les conférences faites à Tongres, par M. Hennus, s'étaient fait inscrire pour subir l'examen, mais elles ne se sont point présentées devant le jury.

Bruxelles, le 15 février 1864.

L'Inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux,

J. LECLERC.

ANNEXE N° 12.

ÉCOLE D'HORTICULTURE DE L'ÉTAT, A GENDBRUGGE.

Relevé des dépenses de l'année 1863.

Personnel enseignant	fr.	9,402 96
Bourses des élèves		2,850 »
Frais divers		597 04
TOTAL DE LA DÉPENSE NETTE. . .	fr.	12,850 »

ANNEXE N° 15.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la Commission de surveillance de l'École d'horticulture de l'État, à Gendbrugge, pour l'année 1863.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Conformément à l'article 12 de l'arrêté royal en date du 25 octobre 1860, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation de l'école de Gendbrugge, dont la surveillance nous est confiée.

Nous avons fait cette année dix visites à cet établissement, inspecté les locaux et les collections, contrôlé les études et examiné les registres de l'école.

Nous avons constaté avec une satisfaction réelle, que les cours sont donnés avec une régularité irréprochable, que les programmes sont exactement suivis, que les locaux sont toujours propres et bien tenus, que le matériel tant des classes que des dortoirs est en bon état. Une partie de l'ameublement des dortoirs a été renouvelée.

Quant aux collections, votre commission voit avec peine que les lacunes qu'elle a signalées dans son rapport de 1861, et sur lesquelles elle a appelé de rechef en 1862 votre bienveillante attention, ont continué à subsister, en dépit des demandes du corps professoral et de l'avis favorable de M. l'inspecteur de l'agriculture.

L'école a été fréquentée, cette année, par vingt-cinq élèves. L'un d'eux a quitté l'établissement après les vacances de Pâques; un second a suivi les cours préparatoires; un troisième a été autorisé à suivre ces mêmes cours comme externe.

L'application des élèves a généralement été bonne, ainsi que leur conduite. Les peines infligées ont été légères et très-peu nombreuses. Sous le rapport de la discipline, M. le directeur continue à rendre justice à M. Rodigas, professeur et maître d'études qui, joignant beaucoup d'aménité à un caractère ferme, sait maintenir les jeunes gens dans les bornes du devoir.

L'état sanitaire a été extrêmement satisfaisant, un seul élève a été indisposé; atteint d'une angine, il a dû momentanément quitter l'école.

Quant à l'enseignement, votre commission croit pouvoir se dispenser d'entrer dans des détails à cet égard, et elle s'en réfère entièrement au rapport de M. le président du jury sur les examens de décembre. Les succès obtenus à ces examens sont à nos yeux la meilleure preuve de l'excellence de l'enseignement; ils témoignent en même temps de la bonne direction donnée aux études. Aussi, la commission est-elle heureuse, M. le Ministre, de pouvoir vous assurer de nouveau, que directeur et professeurs rivalisent de zèle dans l'accomplissement de leurs difficiles devoirs.

Le zèle de M. Burvenich mérite toutefois une mention spéciale. Les cours publics donnés par ce professeur intelligent ont été suivis cette année par le nombre trop considérable de près de cinq cents auditeurs. En dehors de ces cours, il enseigne à l'école l'arboriculture pratique, la culture maraichère, ainsi que l'architecture des jardins. Aussi, votre commission considère-t-elle comme de son devoir de vous

signaler le traitement peu élevé de ce fonctionnaire, traitement qui n'est nullement en rapport avec les charges qu'il remplit.

La commission a l'honneur de vous proposer, M. le Ministre, de porter à 1400 francs le traitement de M. Burvenich.

Nous avons vu avec reconnaissance que MM. les professeurs de l'école ont eu une augmentation de traitement, ainsi que le personnel des autres établissements d'instruction de l'État; nous aimons à espérer que votre haute bienveillance à leur égard ne s'arrêtera pas là.

La question difficile de l'augmentation de la pension des élèves a été heureusement vidée. La commission, revenant sur ses précédentes appréciations, a reconnu que la majoration demandée par M. le directeur n'est pas sans fondement, et elle espère, M. le Ministre, qu'un arrêté ne tardera pas à intervenir sur ce point.

En résumé, la commission déclare que l'école d'horticulture de Gendbrugge est désormais entrée dans une voie de prospérité, où nos efforts réunis doivent tendre à la maintenir.

Gand, le 26 décembre 1863.

Pour la commission :

Le Président,

V. VANDEN HECKE DE LEMBEKE.

ANNEXE N° 14.

Rapport de l'Inspecteur de l'agriculture, sur la situation de l'École d'horticulture de Gendbrugge. (Année scolaire 1863-1864.)

I. — ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT. — DÉPENSES.

Les règlements organiques de l'école d'horticulture, établie à Gendbrugge lez-Gand, dans la propriété de M. Louis Van Houtte, n'ont subi, depuis l'époque de mon dernier rapport, qu'une seule modification, qui est relative à la rétribution payée par les élèves. L'article 20 de l'arrêté royal du 25 octobre 1860 fixait à 500 francs le prix annuel de la pension et de l'enseignement réunis. Le Gouvernement, pour satisfaire aux réclamations réitérées du directeur de l'établissement, a consenti à élever ce prix à 600 francs.

Les matières de l'enseignement et leur subdivision entre les trois sections sont conformes aux prescriptions de l'article 23 du règlement du 26 octobre 1860. Je dois noter toutefois que, eu égard à l'importance que présente l'enseignement de la géographie pour les élèves de Gendbrugge, on a résolu de le continuer durant la troisième année, à raison d'une leçon par semaine. Celle-ci prendra, le jeudi de 7 à 8 heures du soir, un temps consacré précédemment à une étude libre.

On a ajouté aux ouvrages classiques que j'ai renseignés dans mon dernier rapport le *Traité des pépinières* par Carrière, chef de culture au jardin des plantes de Paris.

Grâce à la réduction de prix consentie par le Département des Travaux publics sur les voyages en chemin de fer pour les excursions botaniques des élèves, des herborisations conduites par MM. les professeurs Crepin et Rodigas ont pu se faire l'an dernier à Audenarde, à Ostende et dans les dunes du littoral belge.

Indépendamment des vacances instituées par l'article 66 du règlement ministériel du 26 octobre 1860, il y a eu, en 1863, une vacance extraordinaire, du 29 août au 21 septembre, qui a coïncidé avec les fêtes données à Gand à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jacques Van Artevelde. Je dois faire remarquer, d'ailleurs, que l'on ne se conforme point strictement au règlement susdit pour la suspension des cours; les dernières grandes vacances ont commencé le 10 décembre 1863 et la rentrée n'a eu lieu que le 10 février 1864.

La commission de surveillance reste composée de *MM. Victor Vanden Hecke de Lembeke*, président, *Vande Woestyne* et *Ch. Leirens*, secrétaire. Elle remplit avec le zèle le plus louable les fonctions qui lui sont confiées; son président, surtout, mérite les plus grands éloges pour le dévouement dont il ne cesse de donner des preuves.

Le subside alloué en 1863 à l'école de Gendbrugge par le Gouvernement s'est élevé à 4665 francs. Le subside présumé pour l'exercice 1864 monte à 4800 francs, dont 2950 francs doivent être distribués en bourses aux élèves. La répartition de cette dernière somme n'a pas encore eu lieu.

Il faut ajouter à cette dépense une somme de 8050 francs, représentant les traitements du personnel enseignant, et qui est liquidée directement sur le Budget de l'Intérieur. L'indemnité de 1000 francs allouée au directeur et celle de 500 francs accordée à M. Burvenich pour le cours public de taille des arbres fruitiers sont prélevées sur le subside de l'école.

II. — Personnel enseignant.

La composition et les attributions du personnel enseignant n'ont subi aucune modification.

Trois des professeurs ont reçu, par suite de la mesure générale prise pour améliorer la position des fonctionnaires de l'État, une augmentation de traitement, qui s'est élevée à 100 francs pour MM. Crepin et Pynaert et à 150 francs pour M. Rodigas.

Le directeur de l'école fait le plus grand éloge du zèle et de l'aptitude des professeurs et des démonstrateurs.

Le registre tenu en exécution de l'article 8 du règlement ministériel du 26 octobre 1860 constate que, en dehors des circonstances de force majeure, les leçons se donnent avec toute la régularité désirable. Dans le cours de l'année 1863, il y a eu seulement onze absences. En 1864, il y avait eu, jusqu'à l'époque de mon inspection, trois absences.

M. le vicaire Foubert continue à prêter son concours à l'établissement, où il fait tous les samedis une conférence sur la religion et la morale.

III. — Élèves.

Population de l'École. — La population de l'école de Gendbrugge était, durant l'année 1863, de vingt-trois élèves. Six d'entre eux sont partis après avoir achevé leur instruction et deux autres, les sieurs Jules Bourdeaux, de Kain, et Auguste Van Geert, de Gand, ont renoncé à continuer leurs études. Par contre, cinq élèves nouveaux sont entrés au mois de février dernier, en sorte qu'il y a aujourd'hui vingt élèves à l'établissement.

On trouvera leurs noms, dans le tableau ci-après, ainsi que des renseignements sur leur âge, le domicile et la profession de leurs parents.

Tableau des élèves de l'École de Gendbrugge, en 1864.

NOMS ET PRÉNOMS.	DATES DE NAISSANCE.	PROFESSIONS des PARENTS.	DOMICILES des PARENTS.
Division supérieure.			
Burdin, Charles	12 octobre 1845.	Horticulteur.	Chambéry (Italie).
De Coninck, Émile.	4 septemb. 1845.	Id.	Gand.
Forckel, Frédéric.	13 juillet 1846.	Jardinier du Roi	Laeken.
Van Lil, Pierre	27 janvier 1845.	Secrétaire communal.	Schendelbeke.
Vercauteren, Désiré.	9 décemb. 1842.	Id.	Grimberghen.
Vansanten, Évariste	15 avril 1846.	Id.	Denderleeuw.
Pynaert, Eugène.	12 août 1845.	Contre-maître	Gand.
Vanderlinden, Isidore	23 juillet 1841.	Secrétaire communal.	Voorde.
Division moyenne.			
Mertens, Évariste	9 décemb. 1846.	Négociant.	Bruxelles.
Stadler, Albert.	13 octobre 1843.	Colonel	Zurich (Suisse).
Van Hooren, Aimé.	23 mars 1847.	Horticulteur.	Oudenbourg.
Vanden Heede, Auguste	18 juin 1845.	Id.	Gand.
Gillis, Polydore.	4 janvier 1846.	Vétérinaire	Watervliet.
Van Lunteren, Henri	20 janvier 1845.	Architecte de jardins.	Utrecht (Pays-Bas).
Colson, Emile.	10 mai 1845.	Brasseur	Gand.
Division inférieure.			
Delobelle, Polydore.	4 octobre 1845.	Jardinier.	Knesselaere.
Sperling, Gustave	5 octobre 1845.	Horticulteur.	Quedlimbourg (Prusse).
Verdickt, Joseph.	5 mai 1847.	Id.	Molenbeek-St-Jean.
Peucelle, Lucien.	10 janvier 1846.	Agriculteur	Lille (France).
Neher, Arnold.	29 septemb. 1846.	Maître de forges	Schaffhouse (Suisse).

Il résulte des renseignements fournis par ce tableau que les élèves qui se trouvent maintenant à l'école se subdivisent comme suit, sous le rapport de la nationalité :

Belges.	14
Hollandais	1
Prussien	1
Français	1
Suisses	2
Italien.	1
TOTAL.	20

L'élève Gustave Sperling est entré à l'école le 23 juillet 1863, et il a suivi jusqu'à la fin de l'année des cours préparatoires.

Le sieur Othon Fräbel, fils d'un horticulteur, de Zurich (Suisse), avait annoncé son arrivée à Gendbrugge, mais il ne s'est point présenté jusqu'à ce jour.

Application. — Les professeurs s'assurent par de fréquentes interrogations que les élèves ont bien compris ce qui leur a été enseigné; ils tiennent des notes d'étude qui sont régulièrement transmises au directeur et consignées dans un registre spécial, conformément aux prescriptions des articles 4 et 9 du règlement ministériel du 26 octobre 1860. Il y a, en outre, à la fin de chaque trimestre, une composition écrite sur quelques branches de l'enseignement.

Les démonstrateurs et le chef de culture fournissent aussi des notes sur l'aptitude dont les élèves font preuve dans les travaux pratiques.

L'ensemble de ces renseignements donne une idée précise de la marche des études et de l'application des élèves.

Les cotes relatives à l'année 1863, pour les élèves qui se trouvent actuellement à l'école, sont en général satisfaisantes, en ce qui concerne les études théoriques, et très-bonnes pour les travaux pratiques.

Neuf élèves seulement n'ont point obtenu la moyenne sur quelques branches, principalement en chimie, en dessin et en architecture des serres et des jardins.

Les résultats des examens généraux et des examens de sortie, dont je rendrai compte plus loin, témoignent aussi en faveur de l'aptitude et des progrès des élèves.

Discipline. — La conduite des élèves est généralement bonne; ils sont soumis, respectueux et ils s'acquittent régulièrement de leurs devoirs religieux.

Pendant l'année 1863, neuf élèves ont encouru chacun une consigne, pour des fautes de peu de gravité. Six autres élèves ont dû être punis plus sévèrement.

L'élève Lorange, qui avait été autorisé à se rendre en ville le 1er juillet 1863, s'est généreusement dévoué pour sauver un enfant qui était tombé dans l'Escaut. Cet acte de courage et d'humanité lui a valu, en présence de ses condisciples, des félicitations bien méritées de la part du directeur.

Régime alimentaire. — Les élèves font chaque jour quatre repas auxquels prennent part le maître d'études, le chef de culture, et quelques employés de l'établissement de M. Van Houtte. Ceux que j'ai interrogés au sujet du régime alimentaire, se sont montrés satisfaits de la nourriture qui leur est fournie.

État sanitaire. — L'état sanitaire de l'école continue à être excellent. Dans le cours de l'année 1863, un seul élève a été indisposé; il est rentré durant quelques jours chez ses parents.

Vêtements. — Tous les élèves sont en possession de l'uniforme et du trousseau prescrits par les articles 33 et 34 du règlement d'ordre intérieur. Leurs vêtements sont propres et en bon état.

Tous les objets à leur usage ont été récemment marqués d'un numéro d'ordre, de même que les places qu'ils occupent dans les classes et au dortoir.

IV. — Examens.

Examens de sortie. — Les examens pour les élèves qui avaient terminé leurs études en 1863 ont eu lieu au local de l'école, les 8 et 9 décembre, devant un jury composé de *MM. Vanden Hecke de Lembeke*, président de la commission de surveillance, *Van Houtte*, directeur de l'école, *Rodigas*, *Crepin*, *Pynaert* et *Burvenich*, professeurs de l'établissement, *Gailly*, directeur des jardins royaux, à Laeken, *Van Hulle*, jardinier en chef au jardin botanique de Gand, et *De Beucker*, horticulteur, à Anvers.

Six élèves se sont présentés; le résultat des examens auxquels ils ont été soumis est consigné dans le tableau ci-après.

EPREUVES.	MAXIMUM.	NOMBRE DE POINTS OBTENUS PAR LES ÉLÈVES					
		Protheroe.	Donkelaer.	Lorange.	H. Cripps.	W. Cripps.	Vanhoutte.
Théoriques	600	445	460	417	372	368	345
Pratiques . . .	600	506	455	446	400	303	309
Totaux. .	1,200	951	915	863	772	671	654

En conséquence, tous ces élèves ont obtenu un diplôme de capacité; trois d'entre eux, les sieurs Protheroe, William, de Leytonstone (Angleterre), Donkelaer, Henri, de Gand, et Lorange, Pierre, de Frédérickstadt (Norwége), ont subi l'examen de sortie avec distinction.

Les sieurs Protheroe, H. Cripps et W. Cripps, sont rentrés chez leurs parents, qui exercent la profession d'horticulteur, et le sieur Lorange est allé continuer ses études à l'Institut agricole de Gembloux.

Des trois élèves qui étaient sortis de l'école l'année précédente avec un diplôme, l'un, le sieur Vansanten, est maintenant pépiniériste à Denderleeuw, un autre, le sieur Desmet, est entré au jardin des plantes à Paris, et le troisième, le sieur Bleuset, est chef de culture à l'établissement de M. Houdain aîné, à Lisveux (France).

Examens généraux. — Les examens généraux, destinés à constater si les élèves des deux premières années d'étude possèdent les connaissances nécessaires pour être admis respectivement à une division supérieure, ont eu lieu les 5 et 7 décembre 1863, en présence du directeur et des professeurs de l'école, sous la présidence de M. Vanden Hecke de Lembeke.

Ils comprennent une épreuve écrite et une épreuve orale sur toutes les branches enseignées à chaque division, et de plus, une épreuve pratique.

Les deux tableaux ci-après résument les résultats des examens généraux, pour lesquels, aux termes de l'article 33 du règlement ministériel du 26 octobre 1860, on a tenu compte des notes obtenues par les élèves dans les interrogations, les compositions trimestrielles et les travaux pratiques de l'année.

DIVISION MOYENNE.

ÉPREUVES.	MAXIMUM.	NOMBRE DE POINTS OBTENUS PAR LES ÉLÈVES							
		Burdin.	De Coninck.	Forkel.	Van Lil.	Vercauteren.	Vansanten.	Pynaert.	Vanderlinden.
Théoriques . . .	600	526	496	477	424 1/2	385	360 1/2	375	309
Pratiques . . .	600	464 3/4	475 1/2	377 5/8	420 1/2	338 1/2	353	301	297
Totaux. .	1,200	990 3/4	971 1/2	854 5/8	845	723 1/2	713 1/2	674	606

DIVISION INFÉRIEURE.

ÉPREUVES.	MAXIMUM.	NOMBRE DE POINTS OBTENUS PAR LES ÉLÈVES							
		Mertens.	Van Geert.	Stadler.	Vanhooren.	Van den Heede.	Gillis.	Van Lunteren.	Colson.
Théoriques . . .	600	533 1/2	526	485 1/2	436	464 1/2	360 1/2	547 1/2	297 3/4
Pratiques . . .	600	497 1/2	427 1/2	395	407	384 1/2	328 1/2	284	327 1/2
Totaux. .	1,200	1,031	953 1/2	880 1/2	843	820	689	631 1/2	625 1/4

D'après ces cotes, les huit élèves qui composaient la division moyenne à la fin de l'année ont pu être admis à la division supérieure.

Les huit élèves de la division inférieure ont également satisfait aux examens de passage, mais l'un d'eux, le sieur Van Geert, Auguste, de Gand, n'a pas jugé à propos de continuer ses études, en sorte que la division moyenne se réduit actuellement à sept élèves.

Ces résultats, ainsi que ceux de l'examen de sortie, témoignent hautement en faveur de la marche des études et de l'application des élèves, en même temps qu'ils font le plus bel éloge du corps enseignant.

Examens d'admission. — L'examen des jeunes gens qui se présentaient pour entrer cette année à Gendbrugge, a eu lieu le 12 décembre 1863, en présence de M. Vanden Hecke de Lembeke, président de la commission de surveillance.

Quatre récipiendaires se sont présentés, parmi lesquels, le sieur Gustave Sperling, de Quedlimbourg (Prusse), qui avait été autorisé à suivre des cours préparatoires depuis le 23 juillet précédent; tous ont été admis.

Voici, d'ailleurs, le résultat de l'examen auquel ils ont été soumis, le *maximum* de points pour chaque branche étant de 25.

NOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DE POINTS.				
	Lecture.	Dictée.	Géographie.	Arithmétique.	TOTAL. Max. 100 points
Pencelle.	23	25	25	24	97
Sperling	12½	13	20	24	69½
Verdickt	15	25	15	24	69
Delobelle	18	15	14	16	63

Un cinquième élève, le sieur Arnold Neher, de Schaffhouse (Suisse), a été autorisé à suivre les cours, bien qu'il n'ait pas encore subi l'examen d'admission.

V. — Locaux et matériel. — Exploitation.

Les locaux affectés à l'école de Gendbrugge sont restés dans la même situation que précédemment. On y a toutefois ajouté un parloir où les élèves peuvent recevoir les personnes qui sont autorisées à les visiter.

Les différentes pièces sont proprement tenues, à l'exception des auditoires du rez-de-chaussée, dont les murs réclament impérieusement un nouveau badigeonnage.

En ce qui concerne le matériel, je dois signaler derechef l'état réellement déplorable dans lequel se trouvent les cartes qui servent à l'enseignement de la géographie; elles sont tellement délabrées que le professeur ne peut plus en tirer parti.

L'école n'a point encore reçu les instruments qui avaient été demandés par le conseil de perfectionnement, dans sa séance du 11 décembre 1862, et dont j'ai donné la liste dans mon dernier rapport.

L'exploitation mise à la disposition des élèves, pour l'enseignement pratique, présente toutes les resscurces désirables, et elle est remarquablement bien tenue. On y a ajouté l'année dernière une étendue d'environ deux hectares que l'on destine spécialement à la culture des pommiers, et que, pour cette raison, on a choisis dans un sol un peu plus fort que le reste.

Les cultures d'arbres fruitiers ont pris à Gendbrugge un développement considérable, et les différents sujets, qui sont pour la plupart conduits exclusivement par les élèves, ne laissent rien à désirer. Il est pourtant regrettable que, en l'absence de treillis, le palissage des espaliers se fasse exclusivement au moyen de clous. Il conviendrait de mettre le directeur à même d'améliorer cet état de choses, qui n'est point digne d'une école subsidiée par le Gouvernement.

VI. — Cours public de taille des arbres fruitiers.

Il y a chaque année, à l'école de Gendbrugge, en exécution de l'article 6 de l'arrêté organique du 25 octobre 1860, des conférences publiques sur la taille des arbres fruitiers, qui sont faites par M. Burvenich.

Le cours comprend deux périodes : la première, composée de sept conférences, a commencé l'année dernière le 13 février, et les leçons ont été continuées les dimanches suivants jusqu'au 29 mars inclus; la seconde comporte trois conférences, qui ont eu lieu le 25 mai, le 7 juin et le 19 juillet.

Il y a eu chaque fois une conférence en langue flamande de 10 à 11 heures du matin, et une conférence en langue française dans l'après-midi.

On ne fait point de cours spécial pour les amateurs, comme le prescrit l'article 28 du règlement du 26 octobre 1860, en sorte que ceux-ci assistent aux mêmes conférences que les jardiniers de profession.

Le nombre d'auditeurs en 1863 s'est élevé à 492; il se répartit de la manière suivante :

PROVINCES.	NOMBRE D'AUDITEURS		TOTAL PAR PROVINCE.	Observations.
	du COURS FRANÇAIS.	du COURS FLAMAND.		
Anvers	»	22	22	
Brabant	8	20	28	
Flandre occidentale	»	20	20	
Flandre orientale	1	409	410	
Hainaut	2	»	2	
Liége	2	»	2	
Namur	8	»	8	
TOTAUX.	21	471	492	

Des conférences sur la taille des arbres fruitiers ayant été instituées dans ces derniers temps sur plusieurs points du pays, le Gouvernement a cru devoir constituer, pour l'examen des personnes qui, après les avoir suivies, désirent obtenir un diplôme de capacité, deux jurys qui siègent respectivement à Vilvorde et à Gendbrugge.

Le dernier, qui était composé des mêmes personnes que pour les examens de sortie des élèves de l'école, a eu à examiner, dans les séances qu'il a tenues les 8, 9, 14 et 16 décembre 1863, quarante-deux récipiendaires, savoir :

21	qui avaient suivi	les conférences	faites à Anvers,	par M. De Beucker.
5	id.	id.	à Audenaerde,	par M. Vanhulle.
1	id.	id.	à Bierges,	par M. Hellenbrand.
8	id.	id.	à Gendbrugge,	par M. Burvenich.
4	id.	id.	à Peruwelz,	par M. Millet.
3	id.	id.	à Tirlemont,	par le même.

Sur ce nombre, quinze ont été ajournés, et vingt-sept ont obtenu un diplôme de capacité.

Voici les noms de ces derniers, avec l'indication des conférences qu'ils avaient

suivies, ainsi que le nombre de points qu'ils ont obtenu dans l'examen, le *maximum*, pour un travail parfait, étant de 150.

Conférences d'Anvers. — Quinze diplomés.

Walschaert, Fr., de Wylryck.	120 points.
Deswert, Pierre, d'Anvers.	118 —
Vanden Eynde, J.-B., de Muysse.	116 —
Demunter, Adolphe, de Bornhem	110 —
Vanlooy, Joseph, d'Anvers.	109 —
Hendrickx, Léonard, d'Anvers	107 —
Paeshuys, Jean, de Bouchout	105 —
Vanuffelen, Pierre, d'Anvers.	105 —
Nonjaerts, Jean, d'Anvers.	93 —
Pauwels, Jean, d'Anvers	91 —
Leemans, Corneille, de Schooten.	90 —
Van Put, Pierre, de Berchem.	89 —
Oostvogels, Antoine, de Berchem	81 —
Van den Neucker, Étienne, de Boom	80 —
Smets, François, de Borgerhout.	78 —

Conférences d'Audenaerde. — Trois diplomés.

Degroote, André, d'Auweghem	107 points.
Van Daele, Ivon, d'Eyne	92 —
Messiaen, Jean-François, de Kerckove.	84 —

Conférences de Bierghes. — Un diplomé.

Vanderkuylen, de Haute-Croix	105 points.

Conférences de Gendbrugge. — Cinq diplomés.

Reyckaert, Guillaume, de Stalle, sous Uccle	127 points.
Tahon, Auguste, de Gand.	116 —
D'Hooghe, Romain, d'Overmeire.	105 —
De Manjeleer, Charles, de Gand.	103 —
Colle, Jean, de Gand	95 —

Conférences de Peruwelz. — Un diplomé.

Nève, François, de Condé (France).	94 points.

Conférences de Tirlemont. — Deux diplomés.

Van Winkelen, Guillaume, de Hougaerde.	97 points.
Wagelmans, Louis, de Tirlemont	95 —

Bruxelles, le 26 février 1864.

L'Inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux,

J. LECLERC.

ANNEXE N° 15.

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET GRATUITES.

Résumé des conférences qui ont été ouvertes en 1863.

Dans les rapports précédents, nous avons publié *in extenso* les arrêtés qui ont institué les conférences sur les diverses branches de l'agriculture et de l'horticulture, ainsi que les rapports adressés au Gouvernement par les autorités et les associations agricoles et horticoles, sur le résultat de ces conférences. Nous nous abstiendrons de reproduire ces détails, et nous nous bornerons à publier le tableau ci-après, qui résume tous les faits relatifs à ces utiles institutions.

TABLEAU

des conférences publiques et gratuites qui ont été ouvertes en 1863, sur l'agriculture et l'horticulture.

N° d'ordre.	PROVINCES.	LIEUX où les CONFÉRENCES ONT ÉTÉ OUVERTES.	OBJET DES CONFÉRENCES.
		Sections de la société agricole du Nord, savoir :	
1	ANVERS	Anvers	Agriculture
2	Id.	Id.	Arboriculture fruitière
3	Id.	Contich	Agriculture
4	Id.	Wilmarsdonck	Id.
5	Id.	Hemixem	Id.
6	Id.	Brecht	Id.
7	Id.	Id.	Arboriculture fruitière et forestière
8	Id.	Oostmalle	Agriculture, économie rurale
9	Id.	Oeleghem	Id. id.
10	Id.	Zoerzel	Arboriculture forestière
11	Id.	Puers	Agriculture
12	Id.	Bornhem	Id.
13	Id.	Lierre	Agriculture, économie rurale
14	Id.	Turnhout	Agriculture
15	Id.	Id.	Arboriculture fruitière et forestière
16	Id.	Gheel	Agriculture
17	Id.	Tongerloo	Id.
18	Id.	Herenthals	Agriculture et arboriculture
19	Id.	Westerloo	Arboriculture fruitière
20	Id.	Calmpthout	Agriculture
21	Id.	Esschen	Agriculture, arboriculture
22	Id.	Duffel	Agriculture
23	Id.	Id.	Id.
24	Id.	Anvers	Horticulture, arboriculture fruitière
25	Id.	Malines	Arboriculture fruitière et horticulture
26	Id.	Id.	Id. id.
27	BRABANT	Cureghem	Maréchalerie
28	Id.	Id.	Id.
29	Id.	Bierghes	Arboriculture fruitière
30	Id.	Tirlemont	Arboriculture fruitière, culture maraichère
31	Id.	Id.	Hyppiatrique
32	Id.	Louvain	Arboriculture forestière
33	Id.	Id.	Arboriculture fruitière

DATE de l'arrêté qui les a instituées.	NOMS DES PERSONNES qui ont donné les conférences.	LANGUE dans laquelle elles ont été données.	NOMBRE de réunions.	NOMBRE approximatif des personnes qui y ont assisté.	Observations.
13 mars 1863.	De Beucker, à Anvers.	Flamande.	1	75	
Id.	Id.	Id.	1	100	
Id.	Id.	Id.	1	200	
Id.	Id.	Id.	1	150	
Id.	Id.	Id.	1	300	
Id.	Id.	Id.	2	600	
Id.	Id.	Id.	1	200	
Id.	Id.	Id.	2	550	
Id.	Id.	Id.	1	300	
Id.	Id.	Id.	1	350	
Id.	Id.	Id.	1	450	Ces conférences ont eu lieu sous le patronage de la société agricole du Nord.
Id.	Id. et Canoy.	Id.	2	600	
Id.	Id.	Id.	2	195	
Id.	Id.	Id.	2	250	
Id.	Id.	Id.	1	475	
Id.	Id.	Id.	1	550	
Id.	Id.	Id.	1	300	
Id.	Id.	Id.	1	180	
Id.	Id.	Id.	1	200	
Id.	Id.	Id.	1	125	
Id.	Id.	Id.	1	150	
Id.	Id.	Id.	2	450	
20 juin 1861.	Divers membres de la section	Flamande.	26.	1,500	Sous la direction de la section agricole de Duffel.
30 avril 1863.	J.-J. De Beucker, H. Van Heurck, J. Desmedt, Ch. Cogels, Ph. De Moor, membres de la Société *het Kruidkundig genootschap van Antwerpen.*	Id.	53	326	Sous la direction de la société *het Kruidkundig genootschap.*
5 février 1863.	J.-J. De Beucker, d'Anvers	Id.	15	250	Sous le patronage de la société royale d'horticulture de Malines.
Id.	Hellembrandt, de Malines	Française.	15		
9 janvier 1863.	Defays, professeur de l'école vétérinaire. . .	Id.	11	79	
Id.	De Moor, médecin vétérinaire du Gouvernement, à Alost.	Flamande.	11	98	
12 mars 1862.	Hellembrandt, diplomé de l'école de Vilvorde.	Française.	10	267	
17 février 1862.	H. Millet, horticulteur	Flamande et Française.	13	144	Sous la direction de la section agricole de Tirlemont.
5 janvier 1863.	Windelincx, médecin vétérinaire du Gouvernement, à Tirlemont.	Française.	5	30	
19 février 1862.	Mallinus, propriétaire, à Louvain.	Flamande.	3	100	Sous le patronage de la société d'arboriculture de Louvain.
Id.	Id.	Id.	13	160	

N° d'ordre.	PROVINCES.	LIEUX où les CONFÉRENCES ONT ÉTÉ OUVERTES.	OBJET DES CONFÉRENCES.
34	BRABANT	Nivelles	Arboriculture fruitière . . . . .
35	Id.	Jodoigne	Id. . . . .
36	FLANDRE OCCIDENTALE.	Bruges	Id. . . . .
37	Id.	Ypres.	Agriculture. . . . .
38	Id.	Couckelaere	Id. . . . .
39	Id.	Ichteghem	Id. . . . .
40	Id.	Ruddervoorde	Id. . . . .
41	Id.	Bruges	Id. . . . .
42	Id.	Furnes	Hygiène des animaux domestiques . . . . .
43	Id.	Waereghem (comice du 9e district agricole).	Drainage et élevage des animaux domestiques . . .
		Dans les sections de la société agricole provinciale, savoir :	
44	FLANDRE ORIENTALE.	Zeveneecke.	Agriculture, économie rurale, hygiène et éducation des animaux domestiques.
45	Id.	Bottelaere	Id. id.
46	Id.	Nevele	Id. id.
47	Id.	St-Nicolas	Id. id.
48	Id.	Termonde	Id. id.
49	Id.	Grammont	Id. id.
50	Id.	Eecloo	Id. id.
51	Id.	Audenaerde.	Id. id.
52	Id.	Gand.	Id. id.
53	Id.	Alost	Id. id.
54	Id.	Gendbrugge (à l'école d'horticulture).	Arboriculture fruitière . . . . .
55	Id.	Id. id.	Id. . . . .
56	Id.	Gand.	Horticulture . . . . .
57	Id.	Audenaerde.	Arboriculture fruitière . . . . .
58	HAINAUT	Thuin	Id. . . . .
59	Id.	Courcelles	Id. . . . .
60	Id.	Mons	Id. . . . .
61	Id.	Peruwelz	Id. . . . .
62	Id.	Dour	Hygiène et éducation des animaux domestiques . . .
63	Id.	Boussu	Id. id.
64	Id.	Pâturages	Id. id.

DATE de l'arrêté qui les a INSTITUÉES.	NOMS DES PERSONNES qui ont DONNÉ LES CONFÉRENCES.	LANGUE dans laquelle elles ont été données.	NOMBRE de réunions.	NOMBRE approximatif des personnes qui y ont assisté.	Observations.
19 janvier 1863.	Gillekens, élève diplomé de l'école de Vilvorde.	Française.	10	250	Sous la direction de la section agricole de Nivelles.
Id.	H. Millet, à Tirlemont	Id.	10	200	Conférences organisées par les soins de la section agricole de Jodoigne.
26 février 1863.	Boddaert, horticulteur, à Deynse.	Flamande.	9	258	Sous la direction de la société d'horticulture de Bruges.
11 avril 1862.	Van Biesebrouck de Langhemark.	Id.	3	(1)	Sous la direction de l'association agricole d'Ypres.
	Mortier, à Ypres	Id.	1	(1)	
Id.	Benoot, à Thourout	Id.	1	(1)	
Id.	Id.	Id.	1	(1)	Sous la direction du comice du 1er district agricole.
Id.	Id.	Id.	1	(1)	
Id.	Id.	Id.	1	(1)	
Id.	Desmet, vétérinaire du Gouvernement . . .	Id.	2	(1)	Sous la direction de la société agricole de Furnes.
Id.	Id. id.	Id.	2	»	Sous la direction du comice du 9e district agricole.
11 février 1862.	De Pauw, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	Id.	1		
Id.	Id. id.	Id.	1		
Id.	Id. id.	Id.	1		
Id.	Id. id.	Id.	1		
Id.	Id. id.	Id.	1	600	Sous le patronage de la société agricole provinciale.
Id.	Id. id.	Id.	1		
Id.	Id. id.	Id.	1		
Id.	Id. id.	Id.	1		
Id.	Id. id.	Id.	1		
Id.	Id. id.	Id.	1		
30 septemb. 1860.	Burvenich, démonst. de l'école de Gendbrugge.	Française.	10	400	
Id.	Id. id.	Flamande.	10	92	
30 mai 1861.	Vanhulle, jardinier en chef de l'université de Gand.	Id.	17	70	Sous la direction de la société royale d'agriculture et de botanique de Gand.
20 février 1863.	Id. id.	Id.	10	100	Sous le patronage de la société d'horticulture d'Audenaerde.
7 juin 1861.	Buisseret, profess. à l'école moyenne de Thuin.	Française.	10	275	
25 janvier 1862	Gillekens, élève diplomé de l'école de Vilvorde.	Id.	10	384	
6 mars 1862	Dustin, élève diplomé de l'école de Vilvorde.	Id.	20	107	Sous la direction de la société horticole et agricole du Hainaut.
8 janvier 1863.	H. Millet, horticulteur, à Tirlemont	Id.	8	200	
26 mars 1863.	Legrain, méd. vétér. du Gouvernem., à Boussu.	Id.	2	53	
Id.	Id. id.	Id.	2	75	Sous la direction du comice du 2e district agricole.
Id.	Id. id.	Id.	2	318	

(1) Le nombre d'auditeurs n'a pas été indiqué exactement, il peut être estimé à 150.

N° d'ordre.	PROVINCES.	LIEUX où les CONFÉRENCES ONT ÉTÉ OUVERTES.	OBJET DES CONFÉRENCES.
65	LIÉGE	Huy	Arboriculture fruitière
66	Id.	Verviers	Agriculture
67	Id.	Spa	Id.
68	Id.	Herve	Id.
69	Id.	Stavelot	Id.
70	LIMBOURG	S^{t}-Trond	Arboriculture fruitière
71	Id.	Tongres	Id.
72	Id.	Id.	Id.
73	Id.	Hasselt	Id.
74	Id.	Beeringen	Id.
75	LUXEMBOURG	Virton	Id.
76	Id.	Neufchâteau	Maréchalerie (cours spécial pour les maréch.-ferrants).
77	Id.	Wellin	Hygiène et éducation des animaux domestiques
78	Id.	Id.	Agriculture
79	Id.	Laroche	Arboriculture fruitière
80	Id.	Neufchâteau	Id.
81	Id.	S^{t}-Hubert	Id.
82	Id.	Herpigny	Id.
83	Id.	Arlon	Id.
84	NAMUR	Namur	Arboriculture fruitière
85	Id.	Id.	Maréchalerie (cours spécial pour les maréch.-ferrants).
		Dans les sections de la société agricole et forestière de la province de Namur, à savoir :	
86	Id.	Bièvre	Agriculture
87	Id.	Dinant	Id.
88	Id.	Havelange	Id.
89	Id.	Ciney	Id.
90	Id.	Couvin	Id.
91	Id.	Rochefort	Id.
92	Id.	Philippeville	Id.
93	Id.	Sombreffe	Id.
94	Id.	Gedinne	Id.
95	Id.	Égbérée	Id.
96	Id.	Velaine	Hygiène et éducation des animaux domestiques
97	Id.	Couvin	Id. id.
98	Id.	Id.	Culture maraichère

DATE de l'arrêté qui les a instituées.	NOMS DES PERSONNES qui ont donné les conférences.	Langue dans laquelle elles ont été données.	Nombre de réunions.	Nombre approximatif des personnes qui y ont assisté.	Observations.
27 février 1863.	Pirotte, élève diplomé de Vilvorde.	Française.	12	380	Sous le patronage de la société horticole et agricole de Huy.
8 avril 1862.	Beaufays, élève dipl. de l'école d'agr. de Verviers.	Id.	12		
Id.	Id. id.	Id.	12	400	
Id.	Id. id.	Id.	12		
Id.	Id. id.	Id.	12		
10 novemb. 1862.	Rodigas, ancien professeur d'agric., à Lierre.	Flamande.	12	170	
1er janvier 1863.	Hennus, élève diplomé de Vilvorde	Id.	12	121	
Id.	Id.	Française.	12		
11 février 1863.	Sandbrinck, élève diplomé de Vilvorde . . .	Flamande.	10	60	Sous la direction de la société d'horticulture de Hasselt.
Id.	Id. . . .	Id.	4	45	Sous la direction de la section agricole de Beeringen.
11 mars 1862.	François, élève diplomé de Vilvorde	Française.	20	161(1)	(1) Parmi lesquels 88 instituteurs.
26 août 1863.	François, méd. vét. du Gouvern., à Fauvilliers.	Id.	10	40	
Id.	Labouverie, méd. vét. du Gouvern., à Wellin.	Id	2	150	
Id.	Michel, répétiteur à l'Institut agricole de l'État.	Id.	2	150	
Id.	François, élève diplomé de Vilvorde	Id.	1	40	Conférences organisées par les soins de la société d'agriculture du Luxembourg.
Id.	Id.	Id.	1	40	
Id.	Id.	Id.	1	50	
Id.	Id.	Id.	1	50	
Id.	Id.	Id.	10	40	Sous la direction de la société d'horticulture d'Arlon.
7 juin 1862.	Buisseret, professeur, à Thuin.	Id.	10	200	Sous la direction de la société royale d'horticult. de Namur.
5 mars 1863.	Hallet, médecin vétérinaire militaire. . . .	Id.	10	80	Sous la direction de la section agricole de Namur.
25 mars 1862.	Fouquet, profess. à l'Institut agricole de l'État.	Id.	2	200	
Id.	Id. id.	Id.	1	70	
Id.	Id. id.	Id.	1	150	
Id.	Id. id.	Id.	1	70	
Id.	Id. id.	Id.	1	80	
Id.	Id. id.	Id.	1	60	
Id.	Id. id.	Id.	1	200	Sous le patronage de la société agricole et forestière de la province de Namur.
Id.	Id. id.	Id.	1	60	
Id.	Id. id.	Id.	1	70	
Id.	Id. id.	Id.	1	50	
Id.	Scheler, professeur à l'Institut agricole de l'État.	Id.	1	80	
Id.	Id. id.	Id.	1	70	
Id.	Joigneaux, Pierre.	Id.	1	150	

La récapitulation, par province, des conférences mentionnées dans le tableau ci-dessus, donne le résultat suivant :

	Nombre		
	de localités.	de conférences.	d'auditeurs.
Province d'Anvers	26	137	8,826
— de Brabant	9	86	1,328
— de la Flandre occidentale . .	8	21	1,308
— de la Flandre orientale. . .	14	57	1,262
— de Hainaut	7	54	1,412
— de Liége	5	60	780
— de Limbourg.	5	50	396
— de Luxembourg.	9	48	721
— de Namur.	15	34	1,590
TOTAUX. . . .	98	547	17,623

Pour compléter cette statistique, il a paru intéressant de former un relevé des conférences d'après la nature des objets qui y ont été traités, en indiquant la langue dans laquelle elles ont été données; voici ce relevé :

NATURE DES MATIÈRES.	Cours français. — NOMBRE			Cours flamands. — NOMBRE			Cours réunis. — NOMBRE		
	de localités.	de conférences.	d'auditeurs.	de localités.	de conférences	d'auditeurs.	de localités.	de conférences.	d'auditeurs.
Agriculture proprement dite	15	61	1,560	33	66	9,275	48	127	9,835
Hygiène, éducation des animaux domestiques	7	15	776	2	4	300	9	19	1,076
Arboriculture fruitière	18	172	2,807	11	47	1,793	29	269	4,600
Arboriculture forestière	»	»	»	2	4	450	2	4	450
Arboriculture fruitière et forest. (Cours mixtes.)	»	»	»	2	2	675	2	2	675
Arboriculture fruitière et horticulture. (Cours mixtes.)	1	15	144	1	53	326	2	66	470
Horticulture proprement dite	»	»	»	1	17	70	1	17	70
Culture maraichère	1	1	150	»	»	»	1	1	150
Maréchalerie	5	31	199	1	11	98	4	42	297
TOTAUX	45	293	5,636	53	254	11,987	98	547	17,623

En 1862, les conférences avaient été au nombre de 392, données dans 68 localités, et suivies par 7000 auditeurs.

Le nombre des conférences a donc augmenté de 155, celui des localités où elles ont été ouvertes de 30, et celui des auditeurs de plus de 10,000.

Outre les conférences dont il vient d'être fait mention, il en a été ouvert plusieurs par les soins de diverses sociétés qui n'ont pas réclamé l'intervention du Gouvernement : nous citerons entre autres celles qui sont établies à Bruxelles, par les soins de la société royale Linnéenne et de la société royale de Flore; à Ixelles, par la société horticole de cette localité, etc.

La plupart des conférences sont ouvertes sous la direction ou le patronage des sociétés et des comices agricoles, ou des sociétés d'horticulture. Le Département de l'Intérieur reçoit régulièrement de ces associations et des administrations provinciales, des rapports sur la manière dont les conférences sont données.

Ces rapports constatent chaque année l'empressement que les cultivateurs et les horticulteurs mettent de plus en plus à prendre part à ces réunions, pour y acquérir les connaissances qui leur font défaut.

L'on a remarqué qu'un très-grand nombre d'instituteurs primaires suivent les conférences avec assiduité. Dans certaines localités des jours particuliers leur ont même été réservés.

Le Gouvernement n'a également qu'à se louer du choix qu'il a fait des personnes chargées de donner les conférences. Tous les rapports sont d'accord pour constater le zèle et le dévouement que les professeurs mettent dans l'accomplissement de leur mission. Nous croyons cependant devoir citer comme ayant particulièrement aidé à populariser les conférences, M. Fouquet, professeur à l'Institut agricole de l'État, M. de Bavay, directeur de l'école d'horticulture de Vilvorde, M. J.-J. De Beucker, horticulteur à Anvers, M. Mallinus, propriétaire à Louvain, M. Millet, horticulteur à Tirlemont, M. Van Hulle, jardinier en chef du jardin botanique de l'université de Gand, M. Burvenich, démonstrateur à l'école d'horticulture de Gendbrugge, M. de Pauw, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, M. Defays, professeur à l'école de médecine vétérinaire de l'État, M. Demoor, médecin vétérinaire du Gouvernement, à Alost, etc., etc.

Certificats de capacité.

Un arrêté ministériel du 16 avril 1863 a pris, à l'égard des maréchaux-ferrants qui suivent les cours publics et gratuits, institués spécialement pour les personnes qui exercent cette profession, des mesures analogues à celles qui ont été consacrées par l'arrêté du 26 mai 1862, et par les règlements des écoles de Vilvorde et de Gendbrugge, en faveur de ceux qui suivent les cours publics d'arboriculture fruitière.

Voici cet arrêté :

« Le Ministre de l'Intérieur,

» Vu la loi du 18 juillet 1860 sur l'enseignement agricole;

» Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier dernier qui institue des conférences publiques sur la maréchalerie, à l'école de médecine vétérinaire de l'État;

» Arrête :

» Art. 1er. — Les personnes qui ont suivi les conférences publiques de maréchalerie instituées à l'école de médecine vétérinaire de l'État, sont autorisées à se

présenter devant un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur, à l'effet de faire constater leurs connaissances et obtenir un certificat de capacité.

» ART. 2. — L'examen est oral et pratique.

» Dans l'examen oral, il est posé aux candidats des questions théoriques sur la structure du pied et la ferrure. Cet examen dure quinze minutes pour chaque aspirant.

» Les récipiendaires sont soumis à des exercices pratiques, ayant pour objet de forger et d'appliquer un fer désigné par un tirage au sort.

» ART. 3. — Des certificats de capacité sont délivrés par le jury, au nom du Ministre de l'Intérieur, aux personnes qui ont satisfait aux deux épreuves de l'examen.

» ART. 4. — Les examens ont lieu au jour à fixer par le Ministre de l'Intérieur.

» Les personnes qui désirent s'y présenter doivent se faire inscrire chez le directeur de l'école de médecine vétérinaire de l'État, avant le 15 du mois de mai.

» ART. 5. — Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les personnes qui ont suivi des conférences publiques sur la maréchalerie autorisées par le Gouvernement.

» ART. 6. — Les personnes qui veulent jouir du bénéfice de l'article qui précède doivent se faire inscrire chez le professeur dont elles ont suivi les conférences.

» Le professeur transmet cette liste au directeur de l'école de médecine vétérinaire de l'État, avant le 15 du mois de mai.

» ART. 7. — Les récipiendaires reçoivent du directeur de l'école avis du jour où ils doivent se présenter à cet établissement pour y subir l'examen.

» ART. 8. — Ne sont admises à l'examen que les personnes qui ont suivi régulièrement au moins une série complète de conférences sur la maréchalerie.

» Bruxelles, le 16 avril 1863.

» ALP. VANDENPEEREBOOM. »

Cet arrêté a reçu immédiatement son application à l'occasion du cours de maréchalerie de Cureghem, et de celui qui a été institué en 1863 à Namur.

99 maréchaux-ferrants se sont présentés pour subir l'examen, dont 67 ayant suivi les conférences de Cureghem et 32 celles de Namur.

30 maréchaux, dont 22 ayant suivi les cours de Cureghem et 8 ceux de Namur, ont reçu le certificat de capacité.

Depuis l'institution des conférences de Cureghem, 339 maréchaux-ferrants y ont reçu un pareil certificat.

101 personnes, qui ont suivi les cours publics de culture et de taille des arbres fruitiers, se sont présentées devant les jurys de sortie établis près les écoles de Vilvorde et de Gendbrugge, pour y subir l'examen prescrit.

61 ont obtenu le certificat de capacité.

Sur ce nombre

31	avaient	suivi	régulièrement	les conférences d'Anvers.
7	—	—	—	de Louvain.
6	—	—	—	de Courcelles.
5	—	—	—	de Gendbrugge.
4	—	—	—	de Mons.
3	—	—	—	d'Audenaerde.
2	—	—	—	de Tirlemont.
1	—	—	—	de Bierghes.
1	—	—	—	de Peruwelz.

(1).

---

(1) Par suite de la maladie de M. De Bavay, les cours publics de Vilvorde n'ont pas eu lieu en 1863.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Rapport présenté par M. le Ministre de l'Intérieur, sur l'enseignement agricole pendant l'année 1863. 1

ANNEXES.

École de médecine vétérinaire.

N° 1. Relevé des dépenses, pendant l'exercice 1862. 8
2. Rapport de l'inspecteur de l'agriculture, des chemins vicinaux, etc (année scolaire 1863-1864). 10

Institut agricole.

3. Relevé des dépenses de l'Institut, pendant l'exercice 1862. 23
4. Budget pour l'exercice 1863. . . . . *ib.*
5. Recettes et dépenses du fonds des tiers en 1863. 24
6. Compte rendu annuel de l'exploitation rurale annexée à l'Institut agricole de l'État (1862-1863) 25
7. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la commission de surveillance de l'Institut, pour l'année 1863 34
8. Rapport de l'inspecteur de l'agriculture, etc., sur la situation de l'Institut (année scolaire 1863-1864) 39

École d'horticulture de Vilvorde.

9. Relevé des dépenses pendant l'année 1863 51
10. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la commission de surveillance de l'école, pour l'année 1863. . . . . *ib.*
11. Rapport de l'inspecteur de l'agriculture, etc., sur la situation de l'école (année scolaire 1863-1864) 53

École d'horticulture de Gendbrugge.

12. Relevé des dépenses pendant l'année 1863 64
13. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la commission de surveillance de l'école, pour l'année 1863. 65
14. Rapport de l'inspecteur de l'agriculture, etc., sur la situation de l'école (année scolaire 1863-1864) 67

Conférences.

15. Résumé des conférences agricoles et horticoles qui ont eu lieu en 1863. . . 76